



This work is licensed under a  
Creative Commons  
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs  
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>

**Université Gaston Berger de Saint Louis**

**UFR DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES**

**SECTION SOCIOLOGIE**

**PARCOURS : SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE ET DE L'EDUCATION**

**MEMOIRE DE MASTER 2**



**Thème: GENRE ET FONCIER**

**SUJET**

**L'implication des agro-business dans l'accès des femmes aux exploitations familiales en vue d'une sécurité alimentaire. Le cas du village de Thiagar.**

**Présenté par :**

Ndatta Gaye

**Sous la direction de:**

Pr. Fatou Diop Sall

**ANNEE ACADEMIQUE: 2014-2015**

## **SOMMAIRE**

DEDICACES

REMERCIEMENTS

LISTE DES TABLEAUX

GRAPHIQUES

SIGLES

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE SOCIO HISTORIQUE

CHAPITRE 1 : CONTEXTE SOCIO HISTORIQUE

DEUXIEME PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE

CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE

TROISIEME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATIONS SOCIALES DES MENAGES

Chapitre 1 : Caractéristiques sociales des ménages

Chapitre 2 : caractéristiques socio- démographiques de l'enquête

Chapitre 3 : les types d'activités agricoles au sein du ménage

DEUXIEME PARTIE : RELATION ENTRE ACTEURS LOCAUX ET AGROBUSINESS  
DANS LA ZONE

Chapitre 4 : la place des agrobusiness dans la gestion du foncier

Chapitre 5 : La sécurité alimentaire

TROISIEME PARTIE : RAPPORT ENTRE MODELE DE GOUVERNANCE FONCIERE  
ET SECURITE ALIMENTAIRE

Chapitre 6 : Le rôle des acteurs dans les activités agricoles

Chapitre 7 : Impact de l'accès au foncier sur l'amélioration des conditions de vie  
des femmes

CONCLUSION

BIBLIOGRAPGIE

TABLE DES MATIERES

ANNEXES

Je rends d'abord grâce Allah le tout puissant de m'avoir donné le temps, la santé et le moyen de réaliser ce travail.

Ainsi, je dédie ce travail

A ma chère maman Rokhaya Diallo, à mon père Saér Gaye et à toute la famille Gaye, je ne cesserai jamais de vous dire merci, ce travail est le fruit de vos sacrifices que vous avez consentis pour mon éducation et ma formation.

A mes frères et sœurs, Ibou, Vieux, Nar, Magatte, Fatou, Daba, Papa, Khady pour leur amour, pour le respect, leurs conseils, leurs encouragements et la considération qu'ils portent à mon égard.

A mes amis de toujours, Khady Ndoye, Arona Sagna, Mame Diarra Bousso Gueye, Aïssata Hathie, Lèlè Sow. Je rends également hommage à mes voisines de chambre Salimata Diagne, Fatou Seck ndeye oulimata ndiaye et khady wade. Je ne peux trouver les mots justes et sincères pour vous exprimer mon affection, vous êtes pour moi des frères, sœurs et des amis sur qui je peux compter.

A tous mes camarades de la 21<sup>e</sup> promo.

A mes sincères remerciements

A mes professeurs, Fatou Diop Sall, Amedoune Ba, Alpha Ba, un remerciement particulier et sincère pour tous leurs efforts fournis sur ce travail.

A tous les enseignants qui sont intervenus dans ma formation, à toute l'équipe de GESTES et celle du CIRAD

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1</b> : Sexe du chef de ménage en % .....	50
<b>Tableau 2</b> : Responsabilité du chef de ménage en % .....	55
<b>Tableau 3</b> : Responsabilité du chef de ménage selon le sexe de la personne ...	55
<b>Tableau 4</b> : Niveau d'instruction du chef de ménage selon le sexe de la personne enquêtée .....	57
<b>Tableau 5</b> : Accès des femmes à l'école selon le sexe de la personne enquêtée en % .....	57
<b>Tableau 6</b> : Formation professionnelle, et le domaine de cette formation en % .	58
<b>Tableau 7</b> : Natifs de la localité / les raisons de la présence dans la localité .....	59
<b>Tableau 8</b> : Types d'activités professionnelles selon le sexe de la personne enquêtée .....	60
<b>Tableau 9</b> : Les types de possession parcelle 1 .....	61
<b>Tableau 10</b> : Sexe du gestionnaire parcelle .....	62
<b>Tableau 11</b> : Si terre aménagée, par qui ? .....	63
<b>Tableau 12</b> : Mode d'accès parcelle 1 .....	63
<b>Tableau 13</b> : Statut de la terre parcelle 1 .....	64
<b>Tableau 14</b> : Types de mise en valeur pratiquée sur le champ/ parcelle 1 .....	65
<b>Tableau 15</b> : types de matériels utilisés pour la culture parcelle 1.....	65
<b>Tableau 16</b> : Gestionnaire des revenus parcelle 1 .....	66
<b>Tableau 17</b> : les orientations des revenus parcelle 1 .....	67
<b>Tableau 18</b> : Préoccupation par manque de nourriture .....	69
<b>Tableau 19</b> : La nourriture selon nos références (viande, fruits, légumes et céréales)	

.....	69
<b>Tableau 20</b> : Nourriture insuffisant pour cause d'indisponibilité .....	70
<b>Tableau 21</b> : Appui des acteurs pour les activités agricoles .....	70
<b>Tableau 22</b> : Le genre d'aide reçu par des acteurs .....	71
<b>Tableau 23</b> : L'accès des femmes au foncier .....	72
<b>Tableau 24</b> : Propreté foncière des femmes/ incidence positive au sein du ménage .....	72
<b>Tableau 25</b> : La possession de la terre .....	73
<b>Tableau 26</b> : la perception sur la légitime appropriation des terres par les hommes selon le sexe de la personne enquêtée .....	74
<b>Tableau 27</b> : la perception des enquêtés sur le rôle des femmes sur la sécurité alimentaire .....	74

## **GRAPHIQUES**

**Graphique 1** : Niveau d'instruction des chefs de ménage en %

**Graphique 2** : La principale source de revenus du ménage en %

**Graphique 3** : Nombre d'actifs dans le ménage en %

**Graphique 4** : Ethnie du chef de ménage

**Graphique 5** : Superficie totale possédée par le chef de ménage

**Graphique 6** : Relation des enquêteurs avec les AB

**Graphique 7**: Existence de difficultés en partenariat avec AB %



## **SIGLES**

**G.E.D** : Genre et Developpement

**I.F.D** : Intégration des Femmes dans le Developpement

**C.N.U.E.D** : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Developpement

**U.N.E.S.C.O** : Organisation des Nations Unies sur l'Education, la Science et la Culture

**F.A.O** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**U.F.S** : Union des Femmes du Sénégal

**U.F.S** : Association Femme et Société

**A.F.A.R.D** : Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Developpement

**F.E.D** : Femme et Developpement

**G.E.S.T.E.S** : Groupe d'Etude et de Recherche Genre et Sociétés

**C.R.D. I** : Centre de Recherche pour le Developpement International

**U.F.R** : Unité de Formation et de Recherche

**G.I.E** : Groupement d'Intérêt Economique

**C.N.T** : Coumba Nor Thiam

**N.D** : Nakhadi Derett

## INTRODUCTION

La terre est un moyen de création de richesse, car elle est devenu un moyen de production alimentaire dans beaucoup de cas. Le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays africains, a beaucoup mis l'accent sur les politiques foncières afin que le droit de la propriété soit maintenant garanti aussi bien à l'homme qu'à la femme.

A cet effet, en milieu rural les femmes deviennent de plus en plus présentes dans les exploitations familiales, et ces dernières sont centrées sur l'exploitation agricole familiale qui fait l'objet de beaucoup de recherches en sciences sociales. Elles jouent un rôle important en milieu rural, la majorité de la population rurale tire principalement leurs moyens de subsistance de l'agriculture familiale. Par conséquent, pour qu'elles puissent diminuer le chômage et garantir la sécurité alimentaire, les exploitations familiales doivent établir un certain rapport avec l'agro-business mais aussi avec les différents acteurs intervenants dans le domaine du foncier.

Ainsi, depuis l'indépendance, l'économie du Sénégal a connu une certaine évolution et mutation dues au secteur agricole. Le secteur rural (agriculture, l'élevage, et la pêche) a toujours occupé une place centrale dans l'économie nationale. Ainsi, près de 70% de la population totale tire son revenu de l'activité agricole et ceci pousse l'Etat à mener un encadrement massif du monde rural avec une priorité pour le développement des activités agricoles telle que l'agriculture.

En milieu rural, la terre constitue la principale richesse, elle constitue un facteur de développement économique, c'est le socle des dynamiques de développement rural et demeure une source d'emploi en milieu rural. Cependant, la gestion du foncier semble être déconnectée de la gestion du développement spatial, la terre est vue comme une ressource intégrée totalement dans le champ politique.

De nos jours, plusieurs recherches ont montré que les femmes accèdent de plus en plus à la terre, mais il est nécessaire de se demander est ce que ces dernières contribuent à la sécurité alimentaire et comment les acteurs internes externes de la gouvernance foncière (la communauté rurale, les chefs de village, les ONG, les AB) participent-ils à l'accès des femmes au foncier ?

En effet, le genre est un concept qui a été initié en 1972 par Ann OAKLEY dans son ouvrage intitulé *Sex, Gender and Society*. Le terme "genre" ne renvoie pas à des catégories

biologiques mais il sert à faire la distinction entre la dimension biologique et la dimension culturelle des individus. Il sert à analyser les relations entre les hommes et les femmes dans les instances sociales comme la famille, les communautés, les marchés... Ainsi, il est défini comme étant des valeurs et des attitudes qu'un groupe attribue à un sexe donné et ; il permet d'appréhender la différence entre les hommes et les femmes comme une différence organisatrice de la société dans son ensemble. Le genre regroupe donc toutes les différences constatées entre les hommes et les femmes, tant au niveau individuel que social, économique, politique et culturel.

Alors que sur le plan du développement, le genre centre son analyse sur les rapports entre hommes et femmes et prône un accès équitable de ces derniers sur toutes les couches de la société. Sur ce, le genre est intimement lié à tous les aspects de la vie économique et sociale de l'individu et à ceux de la société qui a assigné à chacun des rôles spécifiques.

De nos jours, le genre intéresse beaucoup les chercheurs en sciences sociales. A cet effet, dans beaucoup de pays des colloques ont été organisés dans le but de mieux faire régner le genre, aussi, grâce au concept de genre des lois sont votés en faveur des femmes. Sur ce, au Sénégal, des efforts ont été faits par rapport à la question genre. C'est dans cette perspective que nous pouvons noter vers les années 80 l'émergence des mouvements de femmes comme celui de l'association Yewwu-Yewwi. Cette dernière a su soutenir le débat féministe au Sénégal malgré les facteurs culturels qui pèsent sur la société. Et plus tard en 1991, on a eu à assister à l'abolition de l'excision, du mariage précoce, la scolarisation des filles, la condamnation des violences etc. Dans la sphère publique, l'accès des femmes à l'emploi au même titre que les hommes. Mais, ce n'est qu'en 2004 que la question du Genre a été prise en compte à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar dans le cadre de la création du laboratoire Genre initié par la sociologue Fatou Sarr.

Comme beaucoup d'autres pays, le Sénégal a signé des protocoles et conventions, mais, beaucoup de droits reconnus à la femme restent encore théoriques. Malgré, les sanctions et les lois instaurées en faveur des femmes, ces dernières ne sont pas appliquées du fait d'une exigence de certains acteurs judiciaires mais sont aussi dues à une certaine méconnaissance des droits des femmes.

Traditionnellement, la femme sénégalaise était considérée comme une personne devant s'occuper seulement de son foyer, elle est écartée dans toutes les sphères de décisions. Cependant, au Sénégal, le statut de la femme varie énormément en fonction des groupes

ethniques ou des milieux (urbain ou rural). En effet en milieu rural, la majorité des femmes sont dans les champs, dans les maisons pour s'occuper des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. La femme subit également une certaine discrimination; exemple : les mariages et les grossesses précoces qui sont de plus en plus fréquent en milieu rural.

Aujourd'hui, il est rare de voir la femme tenir le rôle traditionnel dans les foyers, elles sont maintenant de plus en plus actives dans certains domaines comme la micro finance, le commerce, etc. Egalement, avec la loi sur la parité certaines d'entre elles occupent des postes administratifs (députés, ministres, PDG, leader de parti politique etc.). Ainsi, en milieu rural, certaines recherches ont montré que les femmes se sont accès de plus en plus à la terre, de même le droit de la propriété est maintenant garanti aussi bien à l'homme qu'à la femme. Cette dernière a le droit d'avoir son patrimoine propre comme le mari et peut gérer la propre gestion de ces biens.

En milieu rural, le foncier est un processus de la création de richesse, car il est le seul moyen de production matériel dans beaucoup de cas. Le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays africains, a beaucoup mis un accent sur sa gestion agricole. En effet, en milieu rural, le patrimoine foncier était géré par une personne appelée Lamane ou chef de terre, ce dernier a conquis ce patrimoine par sa communauté mais aussi grâce à son statut social. Ce maitre de terre avait un pouvoir qui lui permettait de gouverner les hommes mais aussi d'administrer des terres. Le Lamane était la première forme de gestion foncière dans les sociétés traditionnelles. Cependant, avec la loi foncière Loi n°64-46 du 17.06.1964 dite loi sur le domaine national, le Sénégal a fait disparaître les terres des droits coutumiers pour transférer la propriété à la nation.

Dès lors, en milieu rural, la gestion du foncier a pris une autre tournure, il y'a eu une rationalisation des terres mais aussi l'installation des structures locales comme les conseils ruraux. Ces derniers gouvernent les terres et établissent aussi la gestion des terres, son organisation est établit par une loi portant sur la réforme de l'administration territoriale locale. A cet effet, avec la loi sur la parité, les femmes sont aujourd'hui dans plusieurs sphères sociales telles la politique, l'économie, l'agriculture, l'élevage etc.

Au Sénégal, beaucoup de recherches ont porté sur l'accès des femmes au foncier, sur des questions d'équité en ressources naturelles. Mais aussi d'autres ont accès leurs recherches sur les faits sociaux qui bloquent l'accès des femmes à la terre. Ainsi, même si des recherches

ont porté sur le foncier, peu de recherches ont été centrés sur la place que les femmes occupent dans la gestion du foncier.

L'analyse de la portée de la présence des AB dans la zone est une question qui nous pousse à mieux réfléchir sur l'accès des femmes dans les EF mais aussi sur tout ce qui est en rapport avec la sécurité alimentaire. A cet effet, force est de constater que depuis longtemps, les femmes accèdent de plus en plus dans les exploitations familiales même si elles sont minoritaires comme chef d'exploitation familiale. De ce fait, nous nous interrogerons sur le rôle qu'elles peuvent jouer sur la sécurité alimentaire puisqu'elles sont majoritaires dans les exploitations familiales.

Notre terrain d'étude est un village situé à 90 km de Saint-Louis et est considéré comme le « Grenier du Delta ». Thiagar a une distance de 5km de la commune de Rosso Sénégal. Cette localité a misé sur l'investissement de ses fils pour prendre en marche le train du développement. Grâce aux usines de transformation de riz, son unité de production d'énergie électrique et de combustible, ce village a complètement changé. En 1961, le village a été la première localité du Delta visitée par Léopold Sèdar Senghor, et la première à abriter la coopérative du Delta. L'agriculture constitue la priorité des priorités pour sa population avec la présence de certains agrobusiness comme Coumba Nar Diop, le GIE « naxadi Deret » etc.

En effet, riche de deux grandes industries de transformation de riz, thiagar est devenu prospère à travers son économie. Coumba Nor Thiam est une industrie qui a été créée en 1987 et qui à son sein regroupe 450 employés hommes et femmes avec plus de 80 producteurs. A thiagar, 80% des récoltes sont distribuées à l'intérieur du pays. A côté du CNT, l'agro-industrie nommé « Naxadi Deret » réside aussi dans le village, il exploite de la tomate et produit du riz.

Le village de thiagar est devenu un centre qui s'industrialise et il a besoin de plus de main d'œuvre pour faire fonctionner la production agricole. Avec, ces industries de transformation et sa production importante en riz, thiagar est devenu le centre de rassemblement de tous les jeunes et femmes des villages environnants. Aujourd'hui thiagar représente une localité qui offre des opportunités d'enrichissement aux fils du walo.

Le village de Thiagar est devenu une zone spécialisée dans la culture du riz, ainsi aujourd'hui beaucoup de bailleurs sont tournés dans cette zone. A Thiagar particulièrement, la

production de riz a augmenté parce qu'une bonne partie de la population a opéré un retour à la terre qu'elle avait abandonnée depuis des années. Et aujourd'hui, ils reconnaissent vraiment la valeur sacrée de cette terre qui les nourrit. Dans le village de Thiagar, beaucoup de femmes s'activent maintenant dans la riziculture mais cela n'empêche que certaines sont toujours derrière et ceci à cause du poids de la culture et de la tradition.

Depuis des années, le village de Thiagar était considéré comme une communauté rurale, mais avec l'acte 3 de la décentralisation, Thiagar n'est plus une communauté rurale mais reste un village qui est rattaché à la commune de Ronkh. Mais, cela n'empêche pas que dans le village certains sont devenus des conseillers dans la commune de Ronkh. En effet, En effet, l'acte 3 de la décentralisation a été instauré au Sénégal avec la loi n 2013-10 du 28 décembre 2013, c'est une politique qui a pour but de réorganiser le pays en territoires viables mais également porteurs de développement durable. A cet effet, pour les collectivités locales, l'y'a eu des mesures d'accompagnement comme le renforcement des moyens de financement.

Notre curiosité et nos interrogations sur les exploitations familiales et la présence des agro-business en milieu rural nous ont amené à s'interroger sur l'implication des AB dans l'accès des femmes dans les exploitations familiales pour une sécurité alimentaire à thiagar en s'appuyant sur des démarches scientifiques qui vont nous aider à ne pas biaiser le travail.

A cet effet, nous allons dans la première partie :

Déterminer le contexte socio historique

Dans la deuxième partie présenter le cadre théorique et méthodologique

Nous allons terminer la troisième partie avec la présentation des résultats

Cependant, la plupart des chercheurs scientifiques rencontrent des difficultés dans leurs recherches et ces difficultés intéressent le plus souvent les lecteurs. Mais certains chercheurs persistent à les masquer.

C'est dans cette perspective que pour Madeleine Grawitz« *Il est d'un reproche très général que l'on peut adresser même à ceux qui donnent des indications méthodologiques suffisantes, c'est leur tendance à camoufler les difficultés rencontrées (...) or ce qui intéressent les lecteurs à l'esprit scientifique, ce sont justement les difficultés rencontrées* »

Ainsi, pour ne pas commettre les mêmes erreurs nous allons essayer d'énumérer les difficultés que nous avons eu à rencontrer durant notre recherche.

Le village de Thiagar est une zone où la majeure partie de sa population s'active dans la culture du riz et la majeure partie de la population est toujours dans les champs, de ce fait la première difficulté énumérée est la disponibilité des populations. En effet, la majeure partie ne veut pas être interrompue quand ils sont au travail, de ce fait nous étions obligés de les attendre ou de nous lever tôt avant qu'ils aillent dans les champs.

L'aspect socialisation nous a aussi causé un problème du fait que dans le village certaines femmes sont toujours liées à la tradition. Sur ce, il est un peu difficile de communiquer avec elles.

Egalement, il faut souligner comme dans toutes les recherches le manque de temps, de moyens. Dès lors, avant d'entamer notre recherche, nous étions conscients que c'est un travail difficile et que nous serons confrontés à certaines difficultés et qu'il fallait se préparer psychologiquement.

**PREMIERE PARTIE :  
CONTEXTE SOCIO HISTORIQUE**



## CHAPITRE 1 : Contexte Socio Historique

### 1.1 L'émergence du contexte « genre »

Le concept "genre" a été employé pour la première fois dans le contexte féministe en 1972 et plus précisément dans un ouvrage intitulé *Gender of society*. Les féministes construisent leurs premières perceptions à partir du concept « genre » pour dénaturiser les rapports sociaux et les revendications politiques et sociales. Donc, le genre a été un instrument de défense des intérêts des femmes. On le reconnaît en anglais sous le terme de « Gender » qui désigne le sexe, masculin ou féminin. Ainsi, il faut préciser que le genre est différent du sexe, le premier s'intéresse aux relations de pouvoir entre les hommes et les femmes alors que le second renvoie aux catégories biologiques.

Le mot genre est apparu pour la première fois dans des études femmes pour désigner les rapports entre les sexes. En effet, sa première démarche était de faire disparaître certaines perceptions sur la vision de la différenciation des sexes. Au paravent, on attribuait certaines caractéristiques aux hommes et aux femmes en se référant le plus souvent aux caractères biologiques. Ainsi, il fallait déconstruire ou faire éclater cette idée pour avoir une autre vision du fait.

L'émergence du genre est un fait important sur l'histoire des femmes et sur leurs rôles dans les sociétés. Il est issu de deux approches « women in development » (femmes et développement) et « Gender and development » (genre et développement).

En effet, l'approche Genre et développement (GED) est née dans les années 1980 et est issue toujours des critiques des féministes qui dénoncent la façon dont certaines entreprises conçoivent leur développement. A cet effet, le GED est une approche qui prônait l'intégration des hommes et des femmes dans les activités de développement de toute société. C'est dans cette optique qu'est née l'IFD (l'Intégration des Femmes dans le Développement) dans une conférence à Mexico en 1975. Ainsi, l'IFD avait pour mission d'assurer à ce que les femmes aillent une meilleure intégration et suivi dans le système de développement et de s'assurer aussi de leurs droits d'égalité dans le développement.

Par contre, c'est dans les années 70, avec les travaux de Claude Levi Strauss et de Simone de Beauvoir, que la sociologie américaine s'est intéressée à l'histoire du « genre ». Mais, le concept de genre a émergé dans les années 80, De ce fait, en sciences sociales il peut être appliqué dans plusieurs domaines et recherches : la santé, l'éducation, la politique ; la violence etc.

Dès lors, il faut aussi noter que la notion de genre est apparue à travers diverses analyses qui consistaient à le faire distinguer du « sexe ». Ainsi, différents écrits ont porté sur l'histoire de ces deux concepts à savoir le « genre » et le « sexe ». Dans les années 30, l'anthropologue Margaret Mead parla de « rôle sexuel » dans *Mœurs et Sexualité en Océanie*. Pour cette dernière, chez les psychologues le mot « tempérament » n'est pas lié directement au sexe biologique mais c'est plutôt rattaché à une construction sociale. D'une société à une autre, une grande importance est accordée à la variable sexe qui ne renseigne en aucun cas sur le caractère de « tempérament ». A cet effet, pour Mead, pour une meilleure compréhension du tempérament, il devient opportun de se référer au concept de genre.

Egalement, ce n'est que dans les années 1960 que le psychanalyste Robert Stoller essaye de différencier dans ces études les concepts « sexe » et « genre » en séparant le sexe biologique de l'identification psychologique. Aussi, 10 ans plus tard un autre chercheur a tenté de faire la distinction de ces deux concepts, il s'agit des sexologues John Money et Anke Ehrhardt qui pensent que le sexe est physiologiquement déterminé alors que le genre renvoie aux catégories sociales et non sexuelles. Dès lors, ces derniers définissent le genre comme « rôle de sexe ».

Dans *sex, Gender and Society*, Oakley explique aussi le « sexe » et le « genre », il définit le premier comme étant la distinction biologique entre mâles et femelles et le second est considéré comme la distinction culturelle entre les rôles sociaux et les identités des hommes et des femmes. Ces rôles endurent l'influence des idées issues des facteurs culturels, économiques, politiques, sociaux et religieux, ainsi que les lois, les coutumes, les préjugés etc. ainsi, chaque comportement peut être modifié durant toute l'évolution de l'être humain.

Le concept de genre est entré dans la langue sociologique pour traduire le rapport social entre les sexes, autrement dit, il désigne la différenciation sociale et culturelle entre les deux sexes. Ainsi, pour certains le genre prône l'idée selon laquelle les rapports qu'entretiennent les hommes et les femmes sont issus du processus de la socialisation. C'est dans cette perspective que Simone de Beauvoir affirma que : « on ne naît pas femme, on le devient, de même on ne naît pas homme. Mais on le devient pas l'ensemble du processus de socialisation familiale, scolaire, professionnelle. » Donc, le genre analyse les rapports entre les hommes et les femmes comme des rapports sociaux issus d'une construction sociale.

Ainsi, pour Hawa Kane :

*« Introduire l'analyse genre dans les sciences sociales, serait selon l'auteur une manière de s'interroger à la fois sur les statuts et les rôles des femmes et des hommes dans la stratification sociale et sur l'impact des rapports sociaux de sexe ou de genre sur les situations qui concernent l'individu ou le groupe »<sup>1</sup>*

Le genre est un concept qui prône l'intégration des femmes et des hommes dans le développement, et cette intégration concerne toutes sphères politiques, sociales, économiques.

Donc, le genre est lié à tous les aspects de la vie de l'individu et à ceux de la société et il vise à faire intégrer les femmes et les hommes dans le développement et dans les instances de décisions de manière équitable. En outre, parler de genre n'est pas d'analyser la situation des femmes, ni de chasser les hommes pour mettre les femmes à leur place, ni faire la distinction des classes ou des générations. L'approche genre met l'accent sur les interactions entre hommes et femmes.

Ainsi, l'émergence du contexte genre a suscité plusieurs conférences allant toujours dans le contexte de la promotion du genre. En effet, après juste la naissance du concept genre en Amérique. Le genre s'est propagé partout dans le monde et est devenu l'objet de débats et ceux-ci s'inscrivent le plus souvent dans le principe de la parité entre hommes et femmes.

En 1992, à Rio lors de la conférence des Nation Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), les aspects du genre ont été abordé. De même, en 1993 à la conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne, les droits des femmes ont été l'Objet de débats et ils en ont conclu que les droits des femmes et des filles font parties des droits humains universels. C'est dans cette même perspective qu'en 1994 au Caire dans la conférence internationale sur la population et le développement, la promotion du pouvoir des femmes pour un développement égalitaire était dans l'ordre du jour. Et l'objectif était de lutter contre l'inégalité des sexes dans tous aspects de la vie sociale.

En outre, dans la 4eme conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, l'objectif fixé était le renforcement du statut des femmes. De ce fait, une déclaration a été faite et elle mène dans le sens d'éliminer les obstacles à l'égalité entre hommes et femmes et à garantir la participation de ces dernières dans toutes les sphères de la société. Ainsi, des organisations non gouvernementales comme l'UNESCO, le FAO ont été sollicités pour traiter les questions de genre et d'inégalité de sexes.

---

<sup>1</sup> Kane Hawa, mémoire de maitrise, l'émergence d'un mouvement féministe au Sénégal : le cas du yewwu yewwi

Pour ce qui est des conférences organisées en faveur des femmes d'Afrique, comme le souligne Hawa Kane qui cite Codou Bop :

*« En Afrique, la création de mécanismes nationaux (ministère ou secrétariat d'Etat) chargées de la promotion des femmes, à la fin des années 70, doit beaucoup à l'action de la coopération internationale soit dans le cadre du système des Nations Unis, soit au titre de la coopération bilatérale » (bop, (s.d) : 59-60)*

Ainsi, en 1980, lors de la conférence mondiale des femmes à Copenhague, le débat portait sur le nombre d'heure de travail des femmes et sur leur faible revenu. En effet, sur les « 66% d'heures de travail, elles n'ont que 10% du revenu mondiale »<sup>2</sup>

Egalement, lors du forum des organisations non gouvernementales de la conférence mondiale à Nairobi, les femmes ont dénoncé le poids que les puissances étrangères ont sur elles en leur imposant des systèmes de développement qui ne prennent pas en compte de leurs besoins quotidiens. Ainsi, elles prônaient un système de développement qui répondrait aux besoins des africains car celui de l'étranger ne fera que faire tomber l'Afrique dans une crise sociale et économique. Dans les années 1950-1960, il y'a eu également la conférence des femmes d'Afrique qui avait pour objet le rôle des femmes dans le processus de l'indépendance et leur participation dans le système économique

Sur ce, ces conférences internationales organisées en faveur des femmes d'Afrique ont joué un rôle important dans la perception des droits des femmes. Elles ont aussi participé à l'émergence de mouvements féministes et/ ou des écrits féministes.

Au Sénégal, il y'a eu la venue de l'U.F.S (Union des Femmes du Sénégal) qui pour la majorité regroupait des femmes d'hommes politiques. En effet, pour Charles Gueye l'U.F.S n'avait pas pour mission de lutter pour la démocratie et sur tout ce qui est politique, elles ne se réclamaient pas comme des féministes. Quelques années plus tard, les femmes de l'U.F.S ont commencé à se rendre dans des conférences qui touchent particulièrement les droits des femmes. Après la dissolution de l'U.F.S née du référendum du 28 septembre 1958, dans les années 80, il y'a eu l'apparition des mouvements féministes comme l'A.F.S (l'Association Femme et Société) mais le plus connu est le mouvement Yewwu-Yewwi. Aussi, en 1977, il y'a eu la création de l'AFARD (Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement) qui regroupait des chercheurs qui étudiaient les relations de genre. Sur ce,

---

<sup>2</sup> Kane Hawa, mémoire de maitrise, p. 85

tous ces mouvements ont fait qu'aujourd'hui, les femmes ont commencé à rentrer dans certains sphères de la société.

## 1.2 L'évolution du statut de la femme au Sénégal

Aujourd'hui, dans notre société, le statut de la femme fait beaucoup Object de discussions du fait de certains facteurs socio- culturels. De ce fait, à travers une recherche intitulée « *l'approche genre dans le cadre du développement rural* », initiée par Rokhaya Gueye, doctorante en Sociologie, cette dernière a dégagé certains tableaux qui relatent les résultats de sa recherche faite sur les déterminants qui pèsent sur les rôles et le statut des femmes

**Tableau 1** : Accès et contrôle des ressources

<b>POSITION</b> <b>RESSOURCES</b>	<b>ACCES</b>	<b>CONTROLE</b>
Financières	+	
Equipement	+	
Intrants	+	
Savoir	+	
Pouvoir	+	
Foncier	+	

Source : rapport d'enquête l'approche genre dans le cadre du développement rural

### Légende

+ = faible ; ++ = moyen ; +++ = Satisfaisant ;

En effet, ce tableau montre que les femmes ne contrôlent aucune ressource, même si les résultats ont montré qu'elles ont accès aux ressources, elles sont toujours reléguées au second plan. Ce tableau récapitule aussi un faible accès des femmes dans les ressources telles que le pouvoir, le savoir, le foncier, le finance etc.

**Tableau 2** : Le pouvoir de décision

<b>ACTEURS</b> <b>NIVEAU</b>	Femmes Seules	Femmes Prévalent	Hommes et Femmes	Hommes Seuls	Hommes Prévalent
Foyer		+	+	+++	+++
Associations Mixtes			+	++	+++
Associations Féminines	++	+++	+		
Communauté			+	++	+++

*Source* : rapport d'enquête sur l'approche genre dans le cadre du développement rural

Légende+ = Faible ; ++ = moyen ; +++ = important

Quant à ce tableau nous renseigne que la femme au foyer ne contrôle aucune décision. Aussi même si elles accédaient au pouvoir, cet accès était souvent relégué au second plan. Par contre, à travers ce tableau, nous pouvons remarquer que le pouvoir de décision est plus important chez les hommes.

**Tableau3** : le rôle de la femme

<b>EVOLUTION</b> <b>ROLES</b>		Rôle social dévolu	Rôle joué
	Procréation	+	+

<b>Rôles de Reproduction</b>	Education des Enfants	+	+
	Soin aux enfants et Personnes âgées	+	++
	Travaux domestiques	+	++
<b>Rôles de Production</b>	Production du ménage	+	+
	Production de la famille	+	++
<b>Rôles Communautaires</b>	Cérémonies familiales	+	++
	Activités socioculturelles	+	++
	Activités communautaires	+	++

Source : rapport d'enquête sur l'approche genre dans le cadre du développement rural

**Légende** + = normal ; ++ = renforcé

Ce tableau a représenté les rôles que les femmes jouent en 3 catégories:

- ✓ les rôles de reproduction (procréation, éducation des enfants, soin aux enfants et aux personnes âgées, travaux domestiques) ;
- ✓ les rôles de production (production du ménage, production de la famille) ;
- ✓ les rôles communautaires (cérémonies familiales, activités socioculturelles, activités communautaires).

Le premier constat que nous pouvons faire est que la société affecte à la femme tous les types de rôles élaboré dans ce tableau. Le second constat est que ces rôles sont renforcés aux femmes.

Dans les rôles de reproduction, la femme assure le soin aux enfants et aux personnes âgées et conduit les travaux domestiques.

Par rapport aux rôles de production, la femme participe aux travaux mais aussi aux champs, au ménage et est obligée de s'investir dans des activités génératrices de revenus.

Quant aux rôles communautaires de la femme, ils se sont renforcés car il y'a maintenant l'instrumentalisation des femmes pour la mobilisation sociale ; et l'émergence d'organisations féminines dans une optique identitaire c'est-à-dire de recherche de visibilité

La société sénégalaise est une société complexe où cohabitent plusieurs groupes ethniques et qui de leur part ont chacun leur propre perception du statut de la femme. Ainsi, depuis longtemps, considérée dans la culture africaine et principalement sénégalaise comme étant inférieure à l'homme, la femme est assignée aux tâches ménagères et est écartée de toutes les sphères de décisions. Elle devait obéir à ses parents et à son époux, elle n'avait presque jamais un mot à dire même si ce dernier la concernait.

En effet, dans le contexte colonial, les hommes et les femmes n'avaient pas réagi de la même manière aux situations qui s'imposaient à eux. Sur le plan du travail, les femmes étaient destinées à exercer les tâches ménagères aussi sont appelées à éduquer les enfants, de ce fait la femme sans enfant était peu considérée. Alors que du côté des hommes, ils sont supposés à être ceux qui doivent s'occuper de tâches difficiles qui nécessitent la force, il y'avait une certaine répartition des rôles.

Dès lors, selon Penda Mbow, dans son article « *Islam et la femme Sénégalaise* » on ne peut pas parler de statut de la femme en écartant le rôle de la religion, celle-ci occupe une place primordiale dans la compréhension du rôle et statut des femmes dans la société.

C'est ainsi que Penda Mbow affirma que :

*« Lorsqu'on aborde l'évolution de la situation de la femme sénégalaise, on se rend compte qu'elle obéit aux transformations subies par la société soudanaise entre le 11<sup>ème</sup> et le 16<sup>ème</sup> siècle ; cette période est caractérisée par les différentes phases d'islamisation avant la pénétration coloniale »*

Ainsi, il est impossible d'ignorer l'influence de l'islam et de la colonisation dans l'analyse du statut de la femme. Dans la période précoloniale, la femme sénégalaise disposait d'une certaine liberté et jouait un rôle important que sur le plan social ou politique. Néanmoins, avec l'avènement de la colonisation et l'apparition de l'islam avec l'introduction du système patrilinéaire, la femme doit obéir à son mari et sur ce plusieurs Hadith ont été inaugurés dans ce sens.

Durant la période coloniale, du moment où les hommes servaient de main d'œuvre, les femmes étaient reléguées à la seconde place, elles étaient dans les foyers à s'occuper de la



restauration pour les hommes et à leurs autres services et besoins quotidiens. La période coloniale a été marquée par une forte domination des hommes sur les femmes.

Il est aussi, intéressant de noter que l'appartenance à une femme d'une caste ou classe aisée peut influencer sur la place qu'elle occupait dans la société et sur ces activités économiques. Par exemple, la fille ou la femme d'un roi ne doit pas faire certaines tâches ménagères ; au contraire, elles sont toujours dans les affaires de la cité.

Dans le passé et toujours de nos jours, dans certaines zones rurales, le statut de la femme reste le même, c'est elle qui s'occupe des travaux ménagères, de l'éducation des enfants et même des activités agricoles. On lui accordait le statut de la femme au foyer et de la femme mère.

Cependant, considérée depuis longtemps comme étant inférieure à l'homme, la femme sénégalaise a aujourd'hui fini par sortir de ce stéréotype. Sur ce, des lois et Décrets sont promulgués à l'honneur des femmes au Sénégal et parmi ceux-ci, nous pouvons en citer quelques eux:

- ✓ Le Décret n 77-894 du 12/10/1977 et la loi n 82-019 du 22 janvier 1982 qui a permis aux femmes d'accéder dans l'aviation civile, aux corps de police et d'officiers.
- ✓ Le code pénal ; loi du 24 janvier 1999, qui, de sa part sanctionne toutes violences faites aux femmes dans les foyers et dans les sociétés.
- ✓ Le Décret de 1977 et la loi 1982 qui est chargé de la protection des femmes.
- ✓ Le code pénal ; la loi du 24 janvier 1999 a réprimé les violences faites aux femmes et prévoit des répressions.

A cet effet, des avancements sont à noter sur le statut de la femme. De ce fait, sur le plan politique, la femme dispose les mêmes droits que l'homme. Elle peut occuper tout poste administratif. Par rapport à l'accès à la terre, la femme sénégalaise peut accéder à la terre librement et profiter d'un compte bancaire à son nom.

Ainsi, au Sénégal avec l'instauration du code de la famille de 1972 qui est chargé de la protection et de la reconnaissance des droits des femmes ; il est reconnu que la femme est le noyau de la famille. Au Sénégal, on peut parler d'une révolution en marche et les femmes ont décidé de prendre leur destin en mains. De ce fait, la constitution a proclamé l'égalité de tous les citoyens devant la loi, ceci fait que la femme a les mêmes droits juridiques que les hommes et a aussi le droit de se défendre de toute injure.

En outre, il est aujourd'hui rare de voir la femme tenir le rôle traditionnel dans les foyers ; la femme sénégalaise quoi qu'on puisse dire à une indépendance et une autonomie de plus en plus importante.

Sur le plan de l'économie les femmes y jouent un grand rôle, elles participent totalement au monopole du petit commerce et de l'exploitation des fruits et légumes et elles s'exercent de plus en plus dans l'agriculture. Aussi, depuis quelques années est apparu au Sénégal un phénomène appelé « tontine », qui fait que les femmes participent dans le domaine de la micro finance. Le nom « tontine » est issu de Tontine, nom du banquier italien Lorenzo Tontine au 17<sup>ème</sup> siècle. Elle était un système de répartition des ressources à l'échelon local, mais aujourd'hui elle dépasse le cadre du petit groupe du village ou du quartier. Et ce sont les femmes qui s'activent le mieux dans les mutuelles et micro crédit et certains groupements aident de plus les femmes que les hommes à améliorer leur condition de vie et à accéder au crédit afin qu'elles puissent évoluer dans des conditions de vie décentes.

Aujourd'hui, la femme sénégalaise devient de plus en plus autonome et refuse une entière dépendance sur l'homme.

### **1.3 La problématique de l'accès des femmes à la terre en Afrique**

Les réflexions et les recherches faites sur la problématique de l'accès des femmes à la terre sont nombreuses et importantes. Ainsi, partout en Afrique, la question de l'accès des femmes à la terre est devenue une préoccupation pour tous les acteurs qui traitent les questions du foncier. N'ayant pas de pouvoir dans la prise de décisions, les femmes sont le plus souvent victimes d'exclusion à l'héritage foncière, d'accaparement des terres. Or dans certains pays comme le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire, des évolutions ont été notées par rapport à l'héritage foncier. En effet, si la femme reçoit le bien foncier de son père vivant, elle y exerce tous les droits même après la mort de ce dernier.

Au Sénégal, les femmes sont le plus souvent exclues de la prise de décisions et de la gestion des ressources naturelles et particulièrement foncières. D'après le rapport scientifique sur « *l'amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier au Sénégal* », les femmes représentent un faible pourcentage dans les élus locaux, 11,61% seulement sont dans les instances de décisions. Ce faible pourcentage des femmes à la gestion des collectivités est lié à certains facteurs sociaux dont les tâches ménagères, les femmes sont chargées de l'éducation des enfants et des travaux domestiques. Aussi dans le milieu rural, il y'a plus

d'hommes chefs de ménage que de femmes, de ce fait les femmes ont des charges très limités dans les prises de décisions et dans l'accès au foncier.

Cependant, même si des efforts ont été notés sur l'accès des femmes à la terre, force est de souligner que la plus part des terres que les femmes cultivent sont soit celle de leur mari, fils, parents ou celle appartenant à un groupement. Donc, elles n'ont pas toujours acquis un contrôle individuel de la terre.

En outre, dans la plus part des pays africains, la question de l'inégalité de l'accès au foncier se pose comme cause majeure de la pauvreté. Des pays comme le Niger où il y'a trois façons d'accès au foncier pour les femmes, ces dernières ont un accès à la terre très limité dû à certains facteurs sociaux culturels. En effet, dans ce pays, comme moyen d'accès à la terre pour les femmes, il y'a les droits civil, islamique et coutumier. Le premier accorde aux femmes le droit d'accéder à la terre et d'en être propriétaire. Par contre, même si ceci a été voté par le code civil du Niger, le droit civil semble être ignoré par certains qui ne respectent en aucun cas ladite loi. Le droit islamique lui aussi favorise l'accès des femmes au foncier aussi elles ont le droit de bénéficier de l'héritage foncière. Quant au droit coutumier du Niger c'est celui qui est le plus souvent utilisé par les populations, par contre ici seuls les hommes ont droit à l'héritage, les femmes sont exclues de ce lot. Par exemple chez les songhoi-zarma au Niger, les femmes sont épargnées de certains travaux comme le labour, la culture céréalière. Par contre elle pourra s'occuper d'une petite parcelle que son mari lui a léguée. Donc, au Niger, les hommes sont aussi les acteurs les plus concernés par la question de la terre

Egalement au Mali, l'accès à la terre et la gestion ne sont pas favorables à l'endroit des femmes. Et cette discrimination est liée au poids socioculturel, qui fait que la femme ne peut même pas hériter de la terre. Même si la loi prône une égalité pour tous, l'application des textes et les droits coutumiers constituent des obstacles à l'accès des femmes aux ressources naturelles et plus particulièrement aux ressources forestières.

Sur ce, en Afrique des ONG et des centres de recherches comme la FAO, le CRDI sont des défenseurs d'accès équitable à la terre et préconisent à ce que toutes les femmes puissent avoir un accès à la terre au même titre que les hommes. Et c'est grâce à eux qu'aujourd'hui de nombreuses études en Afrique ont porté sur l'accès des femmes au foncier et sur tout ce qui peut faciliter leur présence dans la gestion des terres.

Dès lors, en Afrique, les exploitations familiales jouent un rôle central dans l'utilisation de la gestion des ressources et participent aussi au développement d'un pays. En effet, les exploitations familiales ont un profil très variable, mais elles ont un point commun. Partout en Afrique, elles constituent la colonne vertébrale de l'agriculture. Leur production n'est pas destinée en priorité au marché mondial, mais à la population locale. Par contre, les exploitations familiales sont souvent confrontées à des problèmes liées soit à des problèmes de litiges fonciers, soit à un espace limité et c'est ce qui fait même que les femmes y bénéficient d'un accès limité.

L'apport de l'agrobusiness dans la production réduit le taux d'existence des exploitations familiales, on y note toute sorte de concurrences. Ceux-ci s'ajoutent parfois des contraintes entre agro-business et producteurs et parfois entre ces derniers et la gouvernance locale.

#### **1.4 Evolution de la gestion foncière au Sénégal**

Au Sénégal, la question foncière est au cœur de la politique agricole. La terre est considérée comme un bien pour la population et particulièrement rurale. Elle constitue un des centres de la gestion de l'économie et du fonctionnement de plusieurs industries. Cependant, même si les régimes fonciers coutumiers sont toujours présents, des règles et des conventions sont appliquées par les régimes de tenure fonciers modernes dans les différentes communes.

En effet, le Sénégal est un pays qui regroupe diverses ethnies qui à leurs tours ont une organisation culturelle et agraire très différente. Cette différence quoi qu'on puisse dire influe sur l'accès et la tenure du foncier en milieu rural. Par exemple, au Fouta ; la gestion de la terre est liée à l'organisation et à l'histoire des villages.

La première possession des terres s'accorde aux premiers habitants ou fondateurs du village. Ces derniers vont se charger de gérer le patrimoine foncier conquis par sa communauté. Ainsi, il est responsable devant tous les hommes et devant toute la communauté. Mais, progressivement, les chefs de terres disparaissent, puis viennent les chefs de clan, ensuite les chefs de lignage et plus tard aux chefs de famille. Ainsi, les populations rurales préservent toujours leurs gestions foncières. Sur ce, la gestion des terres familiales est du ressort de l'aîné, alors que les femmes s'occupent de la gestion des ressources naturelles comme la coupe du bois, la cueillette etc.

Les institutions coutumières (chefs de villages, chefs de terres, chefs de lignages etc.) ont joué un rôle important dans la gestion des conflits du foncier. Ainsi, ces derniers sont généralement réglés par des négociations en faisant appel à des arrangements basés sur leurs propres règles qui ont été établis pour la plus part par les plus vieux.

Ensuite, viennent les collectivités locales élus au suffrage direct et qui cherchent à disloquer les régimes coutumiers dans le but de mieux avoir une bonne gestion foncière. Les élus locaux sont sur le terrain en relation avec les représentants de l'Etat. Enfin, il y'a les administrations publiques dont les ONG, les partenaires pour la mise en réalisation des réformes foncières.

Les réformes foncières pourraient être des moyens de lutter contre les conflits fonciers et les controverses autour de l'équité sur l'accès à la terre. C'est ainsi qu'en 2003, la Banque Mondiale affirmait que « *seules les réformes agraires encadrés par le marché étaient efficaces* ». Ces réformes pourraient permettre d'éviter les conflits fonciers car ces dernières sont de nature à rendre les exploitations peu efficaces, sans compter les exclusions que génèrent les régimes coutumiers pour certains groupes de personnes comme les femmes, les jeunes. En milieu rural, les paysans n'ont jamais renoncé à leur pouvoir coutumier bien qu'ils soient obligés de gérer l'intrusion du pouvoir de l'Etat et des collectivités locales dans la gestion foncière. C'est ce qui fait que les tensions sur la demande foncière créent une polarisation de l'accès à la terre.

Au Sénégal, l'agriculture est essentiellement pluviale et par conséquent saisonnière. Dès lors, les exploitations familiales sont aujourd'hui fortement menacées alors qu'elles offrent la quasi-totalité des emplois en milieu rural. C'est ainsi que la production agricole est stagnante et commence même à baisser. C'est pour cela que le Président Abdoulaye Wade a lancé en 2008 le plan GOANA « Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance » dont les objectifs étaient d'assurer la mobilisation des acteurs, l'amplification des programmes, l'aménagement des domaines agricoles etc.

Déjà avec la loi de 1964, le Sénégal initie un mode de gouvernance foncière qui rompt avec les pratiques traditionnelles. De ce fait, les terres sont disposées en 3 catégories: la propriété privée, la propriété publique et les terres rurales. La première n'existe qu'en milieu rural ; la deuxième quant à elle est introduite dans le but de conférer le pouvoir foncier de l'Etat aux conseils ruraux. Les terres rurales constituent le régime de droit commun et sont du domaine national.

➤ **Domaine privé**

Les terres du domaine privé sont des biens immobiliers et mobiliers acquis par l'Etat soit par confiscation ou par expropriation. Ainsi, l'Etat peut donner aux collectivités locales tout ou une part de ses biens mobiliers ou immobiliers. En milieu rural, le domaine privé de l'Etat concerne les bâtiments publics tout ce qui est collectif.

➤ **Domaine public**

Le domaine public représente les cours d'eau, les bandes de terres en bordure des fleuves, des routes, des aéroports, des aérodromes etc. Ces derniers étaient administrés par les communautés rurales car étant considéré comme faisant partie du domaine national. Dès lors, la loi associe aux collectivités locales à la prise de décisions relatives aux occupations des terres du domaine public. Ainsi, les projets initiés par autre que l'Etat relèvent du conseil régional et du représentant de l'Etat « prise après avis de la commune ou de la communauté rurale dans le ressort de laquelle se situe le projet ». Les programmes quant à eux sont adoptés après consultation du conseil régional.

➤ **Le domaine national**

C'est en 1964 que le Sénégal a adopté une loi sur le domaine national. Pour cette loi, la terre représente un patrimoine collectif, sacré etc. Les terres du domaine national sont détenues par l'Etat et elles sont divisées en deux catégories, celles affectées au domaine national et celles qui étaient gouvernées par les communautés rurales et qui sont aujourd'hui entretenues par les communes sous la direction de l'Etat. Pour l'acte 3 du décret, en aucun cas les terres du DN ne peuvent être Object de vente ou de transaction. En effet, ce régime constitue le droit commun puisqu'il concerne 95% des terres rurales. Les terres du domaine national ne peuvent être immatriculées que par l'Etat, qui à son tour va veiller sur leurs utilisations. A cet effet, les terres du domaine national sont réparties en quatre classes :

- 1) Les zones urbaines, qui regroupent des terres du domaine national qui sont réservées au développement urbain
- 2) Les zones classées sont constituées par des forêts et des zones classées.
- 3) Les zones des terroirs sont des terres qui sont affectées pour la plus part aux personnes qui font partie des communautés rurales, mais elles sont gérées par le conseil rural sous l'autorité de l'Etat. Ces terres sont pour la plus part destinées à la culture ou à l'élevage.

- 4) Les zones pionnières sont des espaces qui étaient destinés à accueillir des programmes d'aménagement et de développement. Ainsi, elles sont affectées aux communautés rurales, aux associations ou à des associations.

Ainsi, les institutions formelles (conseils ruraux, sous-préfets, administration centrale etc.) sont des structures étatiques décentralisées. Elles jouent des rôles plus ou moins variés dans le domaine du foncier

En 1995, l'Etat du Sénégal a lancé une politique d'ajustement du secteur agricole (PASA) qui a pour objectif de se lancer sur toute interrogation ou réflexion sur la réforme du foncier rural. Et c'est ainsi que le plan d'action foncier (PAF) a été élaboré en 1996. Et en 1997, un an après, le gouvernement est revenu sur la politique de 1964 en procédant à une immatriculation des terres du domaine national.

En outre, entre 2000 et 2012, des programmes nationaux de développement agricole ont été posés. Ils s'agissent du programme de stratégie de réduction de la pauvreté (PNDA) et du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Le premier a été élaboré à partir de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et son principal objectif reste la sécurisation foncière. Quant au dernier, il est question d'assurer l'accès à la propriété foncière.

Aujourd'hui à travers différents politiques comme celles du PSE, le Sénégal s'est fixé un objectif d'émergence économique afin de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations. A cet effet, le foncier a une place importante dans ce programme car le foncier contribuera forcément à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté au Sénégal. C'est dans cette logique que le document de politique économique et sociale place l'économie au centre de la richesse. Ainsi, ces objectifs sont centrés sur la sécurité alimentaire et sur le développement économique en milieu rural.

Dans cette même lancée d'émergence, le Sénégal a élaboré une stratégie nationale pour l'égalité et l'équité du genre afin de détruire toute inégalité entre homme et femmes. Et c'est dans la logique de la promotion de la femme mais aussi de la croissance économique et du développement. Malgré, toutes les politiques qui ont été élaboré, la situation de la femme relativement à l'accès à la terre et à la sécurité foncière n'a toujours pas évolué. Les terres restent toujours gères par les hommes. Quant aux femmes, leur position au sein de la famille limite leur accès à la terre.

Aujourd'hui avec l'élaboration de l'Acte 3 de la décentralisation toutes les communautés rurales et les communes d'arrondissement vont devenir des communes. Ainsi, les communautés rurales vont disparaître de la décentralisation. Les zones rurales vont bénéficier des infrastructures qualifiées et des financements et partenaires de coopération ; ce qui va permettre un meilleur aménagement de l'espace rural.

En définitive, il apparaît que le régime foncier du Sénégal a connu une évolution mais il est toujours sous pressions imposés par l'environnement politique, coutumier, institutionnel etc. La terre apparaît comme un bien précieux, comme une source de richesse. Au Sénégal, le foncier connaît des contraintes diverses dont les conflits fonciers, les enjeux environnementaux etc.

### **1.5 La situation de l'agro-business et de l'exploitation familiale au Sénégal**

Aujourd'hui dans les orientations de politiques agricoles, le débat porte essentiellement sur le choix de l'exploitation familiale et de l'entreprise agricole ou « agro-business ». Le premier est une agriculture paysanne qui se caractérise d'abord par la reproduction du groupe familial, ainsi sa finalité n'est pas la recherche du profit. Les exploitations sont diversifiées par des activités agricoles comme cultures céréalières pour l'alimentation du grenier familial, cultures de rente pour la constitution de revenus monétaires, élevage, pêche, activités non agricoles, etc.). C'est une agriculture de subsistance qui cherche à assurer aussi la sécurité alimentaire de la famille, à lutter contre le chômage, à améliorer les conditions de vie et des revenus des ménages etc.

En outre, l'exploitation familiale n'est pas seulement agricole, elle est aussi une cellule où s'organise la vie sociale de la famille et se transmettent ses valeurs. En effet, les exploitations familiales sont prises en compte dans la conception des politiques publiques comme dans le PSE.

L'agro-business est une agriculture productiviste dotée de moyens de production à fort contenu en capital et intégrée aux marchés. Pour l'agro-business son importance vient du fait qu'elle est porteuse de changements dans le paysage agricole de la zone à travers l'introduction de nouvelles spéculations et de nouvelles stratégies

Les exploitations familiales prennent appui sur les cellules de base de la société sénégalaise et les reproduisent. Elles permettent de lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et de diminuer le chômage en milieu rurale. Elles assurent aussi l'emploi de près



de la moitié de la population nationale, entretiennent les terroirs ruraux, transmettent des valeurs et maintiennent la solidarité dans le groupe social.

Au Sénégal, les exploitations familiales ont l'avantage de diversifier les cultures grâce à leur adaptation à la dégradation des terres, les ressources sont variées d'une saison à une autre, et ils produisent essentiellement de quoi nourrir le ménage et vendre sur les marchés locaux. Elles assurent donc la majeure partie de la production agricole.

L'agriculture en milieu rural est le plus souvent conçue comme étant une source de production pour mieux répondre à la croissance des besoins alimentaires familiaux et en particulier à approvisionner les marchés et boutiques de la localité. Elle est aussi un moyen d'assurer des revenus et des emplois à la population rurale afin de réduire les flux migratoires et de lutter contre les inégalités et la pauvreté.

A l'exception de quelques exploitations agricoles et agrobusiness de type capitaliste, les agricultures en Afrique sont d'abord de types familiaux même si elles sont souvent perçues comme moins efficaces économiquement, moins aptes à affronter les contraintes.

Ainsi, la question centrale que doivent aujourd'hui affronter les politiques agricoles est celle de la cohabitation entre exploitants familiales et agro-business mais aussi il est opportun de s'intéresser aux rôles que les agro-business présente en milieu rural jouent sur la sécurité alimentaire ; de même que l'apport de l'accès des femmes à cette sécurité alimentaire en Afrique.

C'est dans cette logique que Lamarche (1991 et 1994), considère agriculture familiale comme un concept qui semble avoir une forme de production qui se caractérise par le lien structurel particulier existant entre les activités économiques et la structure familiale. Par contre, cette relation entre ces derniers influe sur le processus de décision, c'est à dire sur le choix des activités, l'organisation du travail familial, la gestion des facteurs de production et la transmission de l'héritage. Et les femmes sont souvent les plus exposées à ces genres de situation alors qu'elles participent formellement à ce type d'agriculture, qui fournit la majeure partie de la production agricole familiale.

En outre, dans la vallée du fleuve Sénégal, ce sont les exploitations familiales de taille plus petite qui augmentent la production irriguée par une amélioration de la productivité des facteurs, confirmant ainsi la productivité de l'agriculture qui dépend faiblement des structures d'exploitation notamment les agro-business en termes d'accès au capital.

L'aménagement de la Vallée du fleuve Sénégal a constitué pendant très longtemps l'option principale pour le développement agricole du pays, notamment après la crise du secteur arachidier. C'est ainsi que Engelhard (1991) affirma que : « *la mise en valeur de la vallée du*

*fleuve Sénégal relève de la mythologie (le vieux 'rêve édénique') et de l'idéologie 'autosuffisante' (sortir de la dépendance et échapper au chantage alimentaire des riches, c'est produire ce qu'on consomme) »<sup>3</sup>. Pour cela, les acteurs agricoles doivent mettre l'accent sur l'agriculture familiale et principalement celle du milieu rural. C'est l'agriculture familiale qui a su répondre efficacement aux améliorations de l'environnement familiale et économique en adoptant des modes de mise en valeur du domaine aménagé intensifs et compétitifs et en développant des systèmes de production performants basés le plus souvent sur une riziculture intensive.*

Au Sénégal, en milieu rural, la majeure partie des exploitations familiales ont un profil très variable, mais elles ont un point commun, elles constituent la colonne vertébrale de l'agriculture. Grâce à elles, la population rurale a chaque jour quelque chose dans son assiette. Donc, la production n'est pas destinée en priorité au marché, mais à la population locale. En outre, en Afrique de l'ouest et particulièrement au Sénégal, la vocation première de l'agriculture est de nourrir la population, elle se voit aujourd'hui dans l'obligation d'assurer des revenus, de créer des emplois pour réduire les flux migratoires en milieu rural et d'être capable de produire des excédents destinés à l'exportation. L'agriculture sénégalaise est avant tout familiale.

C'est ainsi qu'en 2014 l'ONU a déclaré une «Année internationale de l'agriculture familiale», car ils ont constaté que les petites et moyennes exploitations familiales produisent 70% de toutes les denrées alimentaires dans le monde et que les exploitations familiales jouent un rôle important dans l'approvisionnement alimentaire de la famille.

Cependant, les exploitations familiales sont confrontées à certains problèmes dont les longues distances de transport et elles ont une récolte qui est orientée vers des besoins principalement familiaux. Les tensions familiales et les difficultés liées à la succession sont aussi des atouts pour les exploitations familiales. La plupart des exploitations familiales sénégalaises prennent, sous des formes diverses du crédit soit au niveau des banques ou dans leur famille, et le problème commence pour elles lorsqu'elles ne peuvent pas le rembourser car toute la production était orientée vers l'autoconsommation et les dépenses alimentaires qui constituent entre 60 et 70% des dépenses familiales.

Mais, les agriculteurs cherchent à gérer leurs exploitations selon des méthodes économiquement et socialement durables afin de permettre aux membres de la famille de travailler dans ce domaine.

---

<sup>3</sup> International Initiative for Environment and développement, *quel avenir pour les agriculteurs familiaux d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libérale ?*

Il faut noter que dans beaucoup de pays africains, la présence des agro-business est devenue importante, les intrants agricoles et l'équipement industriel constituent des éléments importants de la chaîne de valeur mais aussi pour les exploitations familiales qui font recours le plus souvent à ces agro-business. Force est de noter qu'il existe une parfaite relation entre l'agro-business et les exploitations familiales. En effet, les liens étroits entre eux peuvent stimuler la croissance agricole et réduire la pauvreté rurale. Ainsi, les EF reconnaissent l'importance du rôle des industries de transformation (tomate industrielle, poisson, coton, arachide, etc.), qui stimulent la production.

L'entrée massive de l'agro-business dans la production agricole est très préoccupante pour les EF, ces inquiétudes sont liées aux modalités d'attribution des terres à ces industries, à l'importance des surfaces qui leur sont octroyés mais aussi une future réforme foncière qui pourrait conduire à des processus d'exclusion de l'agriculture familiale dans certaines zones du milieu rural.

### **1.6 Situation des femmes rurales par rapport aux exploitations familiales au Sénégal**

La terre constitue d'abord un patrimoine familial, placé souvent sous l'autorité du chef de famille qui décide seul ou en concertation avec le reste de la famille, où cultiver et quoi y semer. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole sous la gestion d'une famille, elle repose essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes. Ainsi, ces dernières y jouent un rôle important et remarquable dans la mesure où elles assurent la majeure partie de la main-d'œuvre agricole.

Malgré les ressources qu'elles apportent à la famille, les femmes sont toujours victimes d'inégalités de genre. Par exemple, En ce qui concerne l'élevage, les femmes s'occupent surtout de la volaille et du petit bétail. Elles nourrissent les animaux, nettoient les poulaillers, etc. C'est à elles de veiller à la bonne santé de toute la famille. Les femmes assurent ainsi la nutrition saine et diversifiée de leur famille et contribuent à faire face aux difficultés et à améliorer la résilience de la famille.

A cet effet, Elles participent à la plus part des cultures et des aliments de consommations comme le riz, le maïs, le sorgho, le mil etc. Elles gèrent aussi des potages familiaux et cela s'ajoutent d'innombrables tâches (éducation des enfants, soins, repas, entretien du foyer etc). Dès lors, les femmes rurales doivent appliquer des stratégies multiples avec les politiques publiques et les acteurs du développement pour assurer leur subsistance dans les exploitations familiales.

**DEUXIEME PARTIE :  
CADRE THEORIQUE  
ET  
METHODOLOGIQUE**

## Chapitre 2 : Cadre théorique

### 2.1. Problématique

### 2.2. Revue littérature

Nos recherches documentaires faites durant tout le processus du travail ont porté sur des littératures qui concernent le genre, le foncier, les exploitations familiales afin de mieux cerner les stratégies et dynamiques adoptés par les femmes dans les exploitations familiales. Les stratégies par rapport aux agrobusiness, aux acteurs internes et externes et par rapport à leur accès dans les exploitations familiales.

Les réflexions et les recherches faites sur la problématique du genre, de l'accès au foncier et des exploitations familiales sont nombreuses et importantes mais sont aussi différentes les unes des autres.

La théorie du genre est conçue pour étudier les rapports de différences entre les différents acteurs sociaux, elle centre sa réflexion plus particulièrement sur les préoccupations des personnes vulnérables particulièrement les femmes. Ainsi, la préoccupation du Genre concerne toutes les sphères sociales, politiques, économiques, il cherche à appliquer la thèse selon laquelle les hommes et les femmes doivent accéder aux ressources de développement et surtout forestières de manière équitable.

« Le genre est une catégorie d'analyse qui aide à comprendre le statut, les identités des femmes et des hommes, leurs places et leur rapport aux institutions formelles (la législation) ou informelles tels que définis par les normes culturelles et sociales » (Diop Fatou, *les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière*, p.16)

Les recherches et les réflexions faites sur le genre et l'accès au foncier sont nombreuses et différentes les unes des autres. Cependant, la question du « genre » a fait son apparition aux Etats Unis dans les années 80 sous le nom de « *genre et développement* » qui était au paravent connu sous le vocable de l'IFD (*Intégration des Femmes dans le Développement*) et FED (*Femmes et Développement*). L'une est l'œuvre du courant féministe américain et l'autre des féministes marxistes. Ainsi, d'après Fatou Diop Sall, l'IFD avait pour objectif de faire intégrer les femmes dans les instances de décisions et aussi de faire valoir leurs droits à l'égalité et au développement en mettant en œuvre des changements juridiques et politiques.

Dès lors, c'est au début des années 80, qu'est né « *genre et développement* » pour combattre contre la position secondaire que les femmes sans diverses structures, il prône l'idée selon laquelle la femme ne doit pas être reléguée au second plan, et elle doit jouir les mêmes droits que les hommes sur divers plans (social, économique, politique etc.).

*«L'approche genre et développement situe l'origine de l'exploitation des femmes dans les rôles et responsabilités assignées à chaque sexe dans la société et plus particulièrement au niveau de la production et de la reproduction. Elle met en exergue le fait que cette assignation relève plus d'une construction sociale que d'un déterminisme biologique ».*<sup>4</sup>

Dans chaque société, est élaboré un ensemble « d'attentes sociales » que chaque être (homme et femme) se doit d'accomplir pour que celles-ci puissent déterminer leurs statuts, leurs droits, ainsi que le pouvoir de chacun.

Comme il a été noté dans le rapport de la banque mondiale sur les politiques de développement, le genre « *renvoie aux rôles et aux comportements sociaux associés aux femmes et aux hommes ainsi qu'aux attentes de la société envers eux* ». <sup>5</sup>

Cette définition attribue au « genre » deux aspects : le rôle et le comportement. Le premier se réfère au statut que l'on attribue à l'individu selon son aspect biologique. Ainsi, concernant le genre, les comportements sociaux déterminent les rôles, la fonction de l'individu dans la société. Par exemple, dans presque toutes les sociétés, la garde des nourrissons est l'affaire des femmes et même quand on parle de tâches ménagères, on pense qu'à la femme. Et c'est cette idéologie qu'a voulu dépasser les féministes américaines, en intégrant les femmes dans le processus du développement économique à part égal que les hommes.

Au Sénégal, et partout en Afrique, la question foncière demeure toujours au centre des préoccupations et ces dernières sont de plus en plus axées sur l'accès équitable des femmes à la terre. Cependant, même si au Sénégal des lois et des régimes ont été adoptés, la question de l'inégalité est toujours d'actualité. Ainsi, lors d'une étude réalisée par le Groupe d'Etude et de Recherche Genre et Sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger de Saint Louis, il affirme que « *seules 24 femmes parmi les 1200 enquêtés sont des élus locales, ce qui représente une proportion de 2% du radio national* »<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup>Jacquet Isabelle. - Développement au masculin / féminin le genre outil d'un nouveau concept - Paris: le harmattan, 1995. - page 143.

<sup>5</sup> Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement, Genre et développement économique, Saint-Martin, 2003, page 2

<sup>6</sup> Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES), les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière, p.198

Pour le GESTES, les femmes sont peu nombreuses dans les instances de décisions, par contre il n'a pas beaucoup fait une étude approfondie sur la place que les femmes doivent occuper au sein des institutions foncières.

Cependant, le CRDI juge une surveillance nécessaire de ces réformes afin que les femmes puissent « *participer à l'élaboration des réformes et la surveillance de leur application* »<sup>7</sup>. Ainsi, il ne suffit pas seulement qu'il y ait un accès équitable à la terre, il faut que les femmes puissent être présentes dans les instances de décisions pour la surveillance de l'application des lois.

Les rapports de recherche ont aussi souligné l'aspect coutumier qui est un facteur de blocage pour l'application des lois et régimes fonciers : dans certains milieux la femme n'a pas le droit d'hériter les terres de son père ou de son mari. L'aspect coutumier est toujours mis en avant.

En effet, deux théories ont été adoptées par les différents chercheurs, soit l'approche la « recherche-action » soit la recherche « comparative ». Mais, dans ces recherches, on ne voit nulle part le rôle de l'Etat dans les politiques foncières, autrement dit quelles stratégies adoptent l'Etat pour que les femmes soient de plus en plus présentes dans les politiques foncières.

Bref, sur l'ensemble des théories élaborées par les différents chercheurs ci-dessus, l'approche structuro-fonctionnaliste est la plus appropriée pour notre étude qui porte sur l'implication des agro-business dans l'accès des femmes aux exploitations familiales en vue d'une sécurité alimentaire. Certes, le sujet est centré sur les femmes, mais nous ne pouvons pas nous interroger sur le foncier en écartant les hommes. Pour mener à bien ce sujet, il serait plus judicieux de concilier les deux sexes.

### **2.3. Eléments du problème de recherche**

---

<sup>7</sup>Debbie Boulenger et Eileen Alma, *les femmes et la terre*, CRDI, in focus, 2011, p. 80

La position de la femme dans l'accès à la terre s'inscrit le plus souvent dans un contexte d'infériorité. Cet abaissement est souvent dû aux faits socio culturels ou religieux. Ainsi, dans le secteur agricole comme le montre Hawa Kane (2008 : 26), les femmes sont qu'une minorité par rapport à la possession des parcelles, ce sont les hommes qui accèdent le plus à la terre. Cette faible présence des femmes peut s'expliquer par des problèmes liés à l'accès à l'eau, au crédit agricole, et même aux matériels agricoles.

De même, même si les femmes sont présentes dans les groupements, dans les sections, dans les GIE etc, elles sont rarement invitées à des rencontres sur les questions techniques ou concernant le foncier. Elles sont le plus souvent représentées par leur mari ou frères. Et c'est à eux de prendre les décisions à la place des femmes.

Ainsi, au Sénégal, la plupart des recherches sur le genre et l'accès au foncier rendent compte de ces questions d'inégalité de l'accès au foncier des femmes, des contraintes et des obstacles liés à leur accès à la terre. Pendant ce temps, d'autres chercheurs se sont concentrés sur les droits fonciers, sur les droits d'héritage et de succession pour leur permettre d'avoir le même titre foncier que les hommes. Cependant, en milieu rural, la présence des AB devient de plus en plus importante. La plus part des activités des AB est centrée sur la riziculture. Ainsi, les AB jouent un rôle important en milieu rural. Egalement, les exploitations familiales sont d'un intérêt particulier pour la population elles leur permettent de diminuer le chômage et de garantir d'une part la sécurité alimentaire. Cependant, l'apport des agro-business dans la production réduit le taux d'existence des exploitations familiales, on y note toute sorte de concurrences. Ceux-ci s'ajoutent parfois des contraintes entre agro-business et exploitants familiales et parfois entre ces derniers et la gouvernance locale.

Egalement, en milieu rural, du fait de l'évolution rapide des ressources et de l'environnement due par l'émergence de certaines formes de gouvernance locale propre à l'acte 3 de la décentralisation et de la mondialisation, les exploitations familiales sont confrontées à certains problèmes. Ce contexte constitue un nouveau cadre d'intervention sur les stratégies et dynamiques des acteurs.

Ainsi, dans les pays de développement les femmes produisent 60 à 80% des aliments et sont responsables de la moitié de la production alimentaire. C'est dans cette perspective que nous allons accentuer notre recherche sur l'implication des AB dans l'accès des femmes aux les EF pour une sécurité alimentaire.



## **2.4. Question de recherche**

En sciences sociales et plus précisément en sociologie, une démarche quantitative ou qualitative suscite à ce que l'on formule une ou des questions. Ainsi, dans cette étude, nous allons formuler la question de recherche suivante:

- ✓ L'accès dans les exploitations familiales permet-il aux femmes de Thiagar d'assurer la sécurité alimentaire ?

## **2.5. Les hypothèses de recherche**

A thiagar, la présence des femmes dans les exploitations familiales ne permet pas d'assurer une sécurité alimentaire pour tous, la moitié de la production sert à rembourser pour la plus part les AB

## **2.6. Motivations et objectifs de recherche**

### **2.6.1. Motivations**

L'implication des femmes dans les exploitations agricoles au Sénégal a fait objet de plusieurs études sociologiques. L'état des lieux laisse apparaître que les femmes exploitent de plus en plus des terres, même si ces dernières ne leurs appartiennent pas parfois. Par contre, elles n'ont pas toujours un accès égal à celui des hommes alors qu'elles sont de plus en plus nombreuses dans les exploitations familiales où elles assurent la majorité de la production. Ainsi, vu que les productions familiales sont devenues des ressources qui peuvent soutenir la mise en valeur durable des ressources naturelles et qu'elles sont considérées dans le PSE comme des moteurs d'emplois et d'inclusion sociale. Notre ambition est de mesurer l'implication des AB dans l'accès des femmes aux EF qui est aussi un aspect important sur la sécurité alimentaire.

Egalement, l'intérêt que nous portons à ce sujet vient du fait de la fréquence des agrobusiness perçue généralement pour certains comme des acteurs qui freinent le développement de la production familiale. A cet effet, nous espérons mieux appréhender à travers cette étude le rapport des agrobusiness et des exploitations familiales mais aussi de voir comment ils cohabitent ensemble sans qu'il y est de failles.

### **2.6.2. Objectifs de recherche**

Il s'agit pour nous de dégager les impacts positifs comme négatifs des AB sur l'accès au foncier et sur la sécurité alimentaire

Et pour une meilleure compréhension de ce sujet, nous allons dégager 3 objectifs spécifiques :

1. Analyser le rôle des exploitations familiales sur la sécurité alimentaire
2. Analyser le rôle des acteurs internes et externes (communauté rurale, les chefs coutumiers, les ONG, les AB) dans les exploitations familiales
3. Analyser la place des AB sur la sécurité alimentaire
4. Analyser la place des AB dans la gouvernance foncière

## 2.7. Conceptualisation et modèle d'analyse

Concepts	Dimensions	Indicateurs
Exploitation familiale	<p>Economique</p> <p>Sociale</p> <p>politique</p>	<p>Assurer les ressources familiales, promouvoir l'économie nationale, assurer la sécurité alimentaire</p> <p>Renforcer les liens sociaux, lutter contre le chômage, fournir plus d'emplois,</p> <p>Elaboration de politiques agricoles familiales, élaboration des réformes foncières favorables aux exploitations familiales</p>
Sécurité alimentaire	Sociale	Disponibilité alimentaire,

	Economique	accès à la nourriture, renforcement alimentaire pour les plus vulnérables,  Amélioration de la production rurale, renforcement des revenus, investissements en infrastructures rurales
agrobusiness	Sociale  Economique	Promouvoir l'emploi des jeunes, apporter des changements dans le paysage agricole,  Importation des produits dans les marchés nationaux ou internationaux,  Accaparement des terres

- **Exploitation familiale**

L'exploitation familiale est une agriculture paysanne qui se caractérise d'abord par la reproduction du groupe familiale, ainsi sa finalité n'est pas la recherche du profit. Les exploitations sont diversifiées par des activités agricoles comme cultures céréalières pour l'alimentation du grenier familial, cultures de rente pour la constitution de revenus monétaires, élevage, pêche, activités non agricoles, etc.). A cet effet, selon le dossier no. 113 de l' iied (International Initiative for Environment and Development), « *L'agriculture familiale correspond à une forme de production qui se caractérise par le lien structurel particulier existant entre les activités économiques et la structure familiale* ». En effet, l'exploitation familiale n'est pas seulement agricole, elle est aussi une cellule où s'organise la

vie sociale de la famille et se transmettent ses valeurs. Cependant, les exploitations familiales sont le plus souvent ignorées dans la conception des politiques publiques.

- **Sécurité alimentaire**

La sécurité alimentaire est un terme qui est apparu au milieu des années 1970, lors du Sommet mondial de l'alimentation (1974). Ainsi, « *La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine* ». (Sommet mondial de l'alimentation, 1996)

En outre, pour l'USAID 1992, la sécurité alimentaire est une situation où « *toutes les personnes en tout temps disposent de l'accès tant physique qu'économique à une alimentaire suffisante à répondre leurs besoins alimentaires leur permettant de mener une vie productive et saine* ».

La question de la sécurité alimentaire est une des priorités de la FAO, elle constitue un moyen pour combattre la faim et promouvoir le développement en milieu rural. C'est aussi une ressource importante d'emplois.

- **Agro-business**

L'agro-business est une agriculture productiviste dotée de moyens de production à fort contenu en capital et intégrée aux marchés. Pour l'agro-business son importance vient du fait qu'elle est porteuse de changements dans le paysage agricole de la zone à travers l'introduction de nouvelles spéculations et de nouvelles stratégies.

## **2.8. Modèle d'analyse**

Pour cette étude nous aurions pu adopter une autre approche dont celle du genre. Pour ce qui est de cette approche, elle ne nous aurait pas permis de cerner les différentes interrogations que nous avons faites sur notre sujet de recherche. C'est une approche qui s'intéresse le plus aux points de vue des hommes que des femmes sur un sujet de recherche bien précis, elle ne va en aucun cas nous appréhender sur l'implication des AB dans l'accès des femmes dans les EF. Dans le cadre de notre mémoire, nous avons jugé plus approprié de se référer à l'approche structuro-fonctionnaliste. Ainsi comme son nom l'indique c'est une théorie qui est basée à la fois sur la structure et sur la fonction et elle insiste plus particulièrement sur le rapport entre les institutions et les structures sociales.

Le fonctionnalisme est une théorie qui a été initiée par Malinowski et Radcliffe-Brown qui prônent l'idée selon laquelle chaque fait social a une ou des fonctions qui le déterminent. Par contre, pour le structuralisme, initié par Saussure, il sert à expliquer le fait à partir de la place qu'il occupe dans un système. Ainsi, nous avons jugé pertinent par rapport à notre sujet de se référer sur le structuro-fonctionnaliste. Ce dernier, élaboré par Talcott Parsons cherche à élaborer une théorie générale qui a une étroite relation avec les autres sciences de l'homme comme l'économie, l'anthropologie, les sciences juridiques etc.

En effet, à partir de l'idée que dans la localité, les AB forment un tout structuré et intégré et dont les éléments remplissent des fonctions nécessaires à la population, on cherche à comprendre comment les éléments des AB remplissent ces fonctions pour que les femmes puissent accéder dans les EF et assurer une sécurité alimentaire. Selon le structuro-fonctionnalisme, les membres de chaque société ont des besoins auxquels la société doit répondre pour se maintenir. Ainsi, pour répondre à ces besoins la société doit se doter de certaines structures.

## **2.9. Délimitation du cadre d'étude**

Depuis longtemps, l'accès des femmes et des hommes est marqué par une forte discrimination et inégalité en faveur des hommes. Les femmes sont affectées à des terres par héritage ou par propriété et ceci à cause de certaines réalités sociales ou préjugés sexistes. La femme ne peut hériter de biens ni en tant que femme, ni en tant que fille ou femme du défunt, ni en tant que nièce, les frères sont les premiers à hériter. En Afrique, dans certains milieux au Sénégal, le système patrilinéaire est aussi un blocage d'accès des femmes aux ressources naturelles. A cet effet, dans l'ouvrage de Debbie Budlender et Eileen Alma intitulé « *des droits fonciers pour une meilleure vie* », ils ont affirmé que

*« Les chercheurs ont constaté comme prévu qu'un système patrilinéaire limite le contrôle de la terre par les femmes. En général celles-ci ne contrôlent que de petits potagers ;... »* Ainsi, la femme était marginalisée et reléguée au second plan, et elle souffrait de l'exclusion sociale.

Cependant, avec l'instauration de la loi sur la parité, les femmes ont commencé à s'affirmer et à vouloir intégrer le champ du travail afin qu'elles puissent avoir les mêmes droits que les hommes. Ainsi, elles sont de plus en plus fréquentes dans les exploitations familiales même si elles sont minoritaires à être chefs d'exploitation. Cependant de nos jours, avec la cohabitation entre les agro-business et les exploitations familiales, la question de la

gestion du foncier et celle de la sécurité alimentaire sont devenues des questions essentielles. Un tel état de fait, nous pousse à vouloir chercher les résultats de l'aide apportée par les AB sur l'accès des femmes à la terre par rapport à la sécurité alimentaire dans le village de Thiagar, mais nous allons aussi nous accentués sur la place que les agrobusiness jouent dans la gouvernance foncière.

## **CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE**

### **3.1. Stratégies de la collecte**

La méthodologie est « *Une logique opératoire consistant en des démarches pratiques et rationnelles que le chercheur doit effectuer dans le cadre de ses observations et dont la finalité est la production de résultats vérifiables* »<sup>8</sup>. Tel l'avait mentionné le professeur Abdoulaye Niang dans le dialogue méthodique. La méthodologie est une phase très importante dans une recherche dite scientifique. Cette partie va consister à tracer les différentes étapes que nous allons suivre pour mener à bien cette recherche. Ainsi, nous allons tracer l'historique de notre recherche pour mettre en relation les différentes étapes de notre travail. En effet, pour mieux appréhender et cerner notre sujet d'étude, nous avons fait un entretien avec une personne susceptible de nous renseigner sur notre thème de recherche. A part l'entretien, nous avons aussi eu à effectuer un questionnaire avec certaines personnes ressources.

De plus, nous allons aussi souligner que la lecture nous a été d'un grand apport. Ainsi, à part la lecture des articles spécialisés, nous nous sommes aussi intéressés aux ouvrages méthodologiques des sciences sociales. Ces derniers nous ont d'ailleurs permis de ne pas baisser notre travail afin de se fonder sur l'objectivité. A cet effet, il nous est opportun de présenter et justifier les techniques de collectes de données. Comme dans toute recherche scientifique, cette recherche s'est déroulée en deux étapes que sont : l'exploration et la pré-enquête ou l'enquête de terrain.

#### **3.1.1. L'exploration**

Toute recherche scientifique s'inspire des recherches et écrits qui la précèdent car elle s'inscrit dans un processus de prolongement et de continuité. De ce fait, pour une bonne compréhension de notre sujet, il était nécessaire de revisiter toute la littérature relative à la

---

<sup>8</sup>Niang Abdoulaye, 2000, p.99

problématique du genre dans la gestion foncière, de la sécurité alimentaire, de l'agrobusiness etc. Et sur la méthodologie des sciences sociales et plus particulièrement de la sociologie, qui a été un grand apport pour nos techniques d'investigation que nous avons eu à utiliser. Ainsi, les ouvrages de méthodologie nous ont permis d'élaborer notre problématique afin de fixer un échantillonnage.

En effet, notre recherche documentaire nous a conduits vers la bibliothèque universitaire de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, le centre documentaire de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines, et du laboratoire du Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES). Ce premier exercice nous a permis de formuler notre question de recherche, de recueillir des écrits pour aborder la problématique, de mieux définir les objectifs, et de dégager une hypothèse. Cette étape a également été l'occasion pour nous d'exploiter des ouvrages, des documents qui traitent sur le genre et sur tout ce qui est en rapport avec le foncier et sur sa gestion. C'est ce qui nous a aussi conduits à fouiller certains documents de la SAED qui ont un rapport avec notre sujet.

### **3.1.2. Pré-enquête**

Pour cette partie du travail, nous avons fait recours au questionnaire que nous allons administrer aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Après notre phase exploratoire, nous n'avons pas eu assez d'information sur le sujet. Et ceci nous a poussés à vouloir approfondir l'information en faisant à un échantillonnage.

### **3.1.3. Le questionnaire**

Le questionnaire est une technique de recueil de données quantifiable. En effet, le questionnaire joue un rôle important dans la phase de collecte des données, il doit être bien conçu pour permettre de recueillir des données en toute efficacité. Cependant, il faut souligner qu'un bon questionnaire exige au préalable la compréhension du sujet par le chercheur. Ce dernier doit savoir de façon précise ce qu'il cherche, d'élaborer le questionnaire de tel sorte qu'il ait un sens pour chacun des enquêtés.

De ce fait, pour réaliser notre questionnaire, nous avons effectués des enquêtes exploratoires et des lectures pour choisir les bonnes questions et qui ont un rapport direct avec notre thème d'étude. Dans cette perspective, nous allons évoquer dans notre questionnaire des thèmes et des questions qui nous renseignent sur le thème d'étude.

### **3.1.4. Echantillonnage**

La notion d'échantillonnage est présente dans les recherches qui possèdent une structure conventionnelle. Dans ce cas, nous ne pouvons pas tout prendre, l'idée serait alors de choisir une partie de l'ensemble.

Nous comptons dans ce présent travail enquêter les femmes et les hommes qui sont au nombre de 100 dont 50 hommes et 50 femmes. Cependant, une telle étude nécessite un grand échantillon, notre objectif sera de recueillir de l'information pertinente pour avoir des réponses à nos différentes questions posées. En effet, comme échantillon, nous allons enquêter des hommes et des femmes pour respecter l'accès genre mais aussi pour recueillir les différentes idées des uns et des autres afin de comprendre certains faits comme l'insécurité alimentaire et la place importante qu'occupent les femmes dans le foncier.

Dans cet exercice nous envisageons d'utiliser la technique d'échantillonnage aléatoire simple pour donner une chance égale à tous les membres de la population ciblée de faire partie de l'échantillon. Donc, les cibles sont choisies au hasard.

### **3.1.5. Justification des outils de collecte**

Pour notre descente sur le terrain, nous avons optés de se focaliser sur le quantitatif. Ce choix a été adopté afin d'assurer une étude plausible qui peut aboutir à la scientificité des résultats recueillies. En effet, le questionnaire a été un apport pour la collecte des données en révélant différents points de vue concernant le thème d'étude. Notre objectif principal est de mesurer le degré d'implication des AB dans l'accès des femmes dans les EF pour une sécurité alimentaire. C'est ainsi que nous avons utilisé le questionnaire en identifiant les répercussions et les aides apportées par les AB dans le processus de l'accès des femmes dans les EF.



**TROIEME PARTIE :**  
**ANALYSE ET**  
**INTERPRETATION DES**  
**RESULTATS**

Au terme de notre travail exploratoire dans le village de Thiagar où nous nous sommes intéressés aux hommes et aux femmes. Nous avons pu questionner 100 personnes dont 50 hommes et 50 femmes, et certains d'entre eux sont des producteurs qui entretiennent des liens avec quelques agrobusiness. Dès lors, pour analyser les résultats de nos enquêtes nous allons nous appuyer sur des variables pertinentes. Cependant, force est de noter que l'accès des femmes à la terre a beaucoup évolué et en ce qui concerne notre question départ à savoir : est-ce que l'accès des femmes dans les exploitations familiales permet-il d'assurer la sécurité alimentaire dans le village de thiagar ? Différentes réponses ont été donné par les enquêtés. Ainsi, nous allons se baser sur les différentes interventions de nos enquêtés pour vérifier notre hypothèse.

## **PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATIONS DES MENAGES**

### **Chapitre 1 : Caractéristiques sociales des ménages**

#### **A. Situation sociale des ménages**

##### **1. Tableau 1 : Sexe du chef de ménage en %**

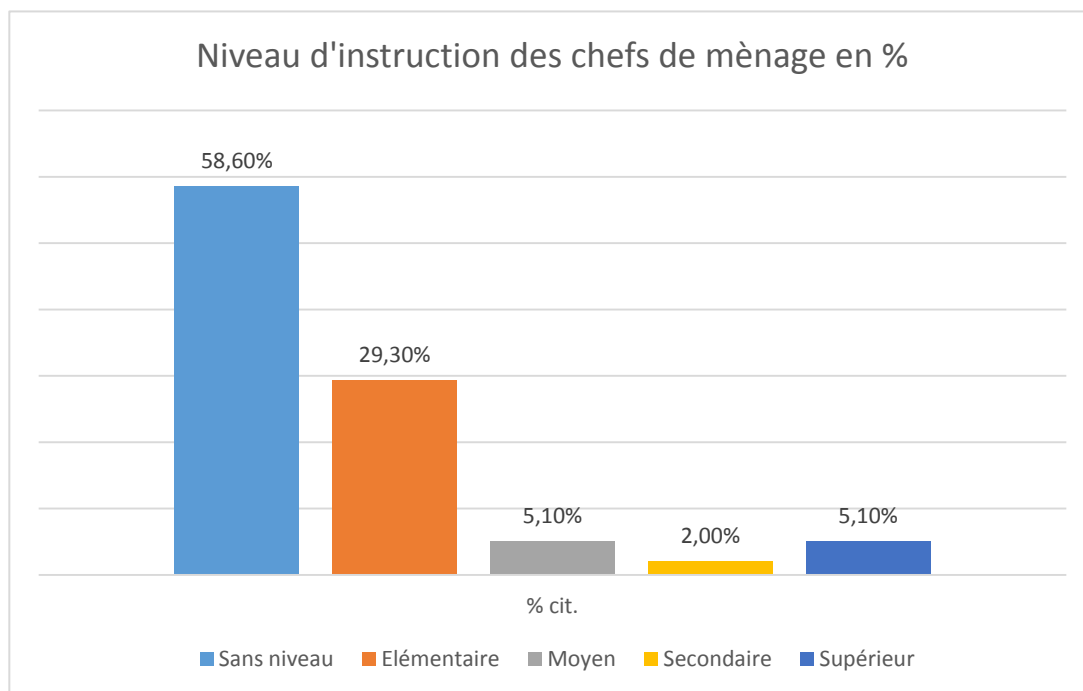
	Nombre	% cit.
Masculin	82	82,8%
Féminin	18	17,2%
Total	100	100,0%

*Source : Enquêtes 2015*

Ces pourcentages traduisent le sexe du chef de ménage en pourcentage, il s'agit de déterminer le pourcentage des hommes et femmes qui gèrent la gestion du ménage. En effet, en se basant sur la totalité des hommes enquêtés, 82,8% estiment être des chefs de ménage contrairement aux femmes, nous notons une proportion assez faible, 17,2% des ménages sont dirigés par des femmes. Ainsi, les données recueillies sur le terrain nous montrent que l'aspect culturel freine toujours la position des femmes au sein des ménages et c'est pour cela que la plupart des biens reviennent aux hommes car ils sont majoritaires comme chefs de ménage.

Par contre, les 17,2% peuvent s'expliquer par le fait qu'en milieu rural certains hommes migrent vers les villages environnants comme Rosso Sénégal, Richard Toll etc. Ce pourcentage est également dû au fait que sur les 17,2% des femmes chefs de ménage certaines sont devenues des veuves et c'est elles qui assurent la gestion du ménage.

## 2. Graphique 1 : Niveau d'instruction des chefs de ménage en %



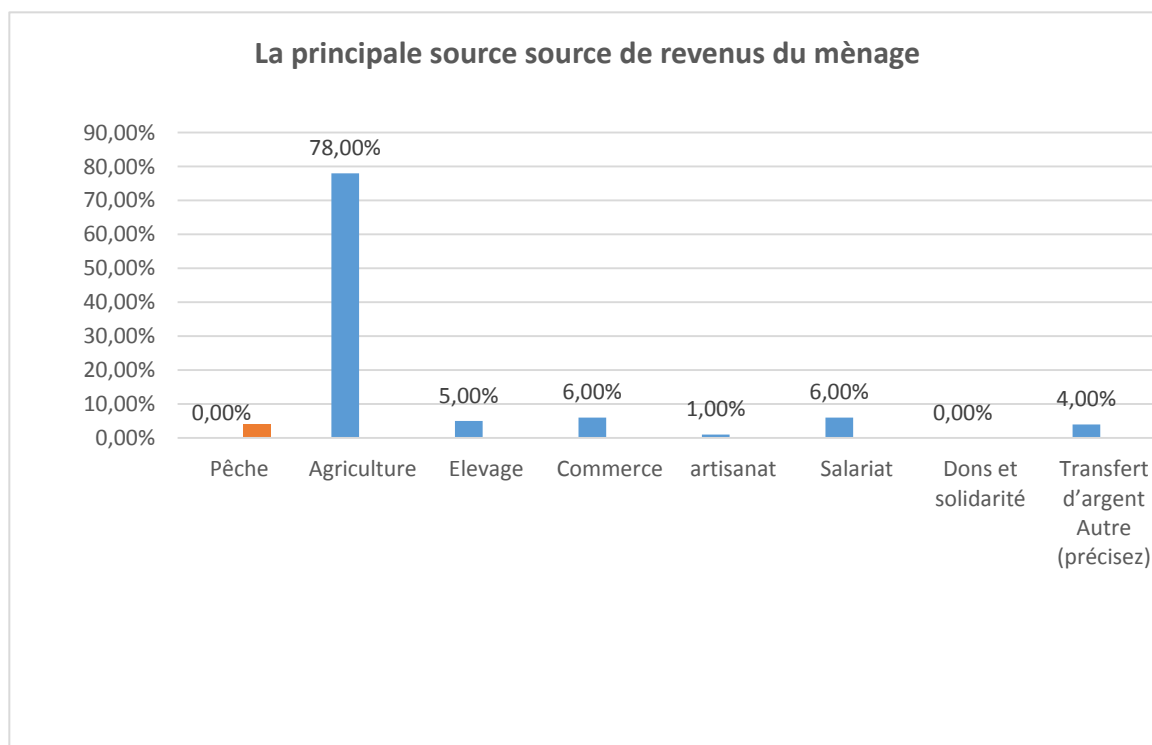
Source : Enquêtes 2015

Ce graphique rend compte du niveau d'instruction des personnes enquêtées en pourcentage. A la lecture de celui-ci, nous avons constaté un faible pourcentage du niveau d'instruction des personnes en milieu rural. En effet, 58,60% des chefs de ménage n'ont jamais été à l'école et 29,30% se sont arrêtés au cycle primaire. Par contre moins de 12,20% ont franchis le cycle primaire. A cet effet, cet important pourcentage des chefs de ménage qui n'ont jamais été à l'école est pour certains dû pour la plus part aux manques de moyens, aux travaux domestiques qui concernent pour la plus part les femmes.

En outre, en milieu rural, l'absence d'école dans les zones freine aussi le niveau d'instruction des personnes, peu de personnes qui ont franchis un certain niveau d'instruction ont étudié dans les villages environnants. L'activité agricole ou les activités économiques familiales sont aussi des aspects qui bloquent le niveau d'instruction. En effet, en milieu rural, certains des enquêtés ont affirmé vouloir dès la jeunesse préfèrent aller

aider la famille dans les exploitations familiales et d'autres vont chercher de l'argent dans les entreprises d'agrobusiness pour pouvoir appuyer la famille.

### 3. Graphique 2 : La principale source de revenus du ménage en %



Source : Enquêtes 2015

Ce graphique renseigne sur la variable principale source de revenus du ménage. En effet, ces chiffres montrent qu'en milieu rural, les activités agricoles assurent principalement les revenus domestiques. 78,00% des ménages dépendent essentiellement de l'agriculture et surtout familiale. Les ménages qui vivent de l'élevage et du commerce représentent 11% dont 5% pour le premier et 6% pour le dernier.

En effet, ce fort pourcentage des ménages qui vivent de l'agriculture montre qu'en milieu rural la population mise de plus en plus sur l'agriculture qui devient de nos jours un moyen de lutter contre la pauvreté mais aussi une ressource qui permet à certains d'assurer leur survie. Ce pourcentage peut expliquer les 58,60% des chefs de ménage qui n'ont jamais été à l'école. c'est pour dire que la population s'active de plus à l'agriculture qu'aux autres

secteurs.

#### 4. Tableau 2 : Responsabilité du chef de ménage selon le sexe de la personne enquêtée

Les responsabilités	Pourcentages
Aucune	73,5%
Chef du village	2,0%
Chef religieux	3,1%
Chef coutumier	0,0%
Elu local	1,0%
Président d'une organisation/groupement	7,1%
Responsable politique	10,2%
Autres (préciser)	3,1%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

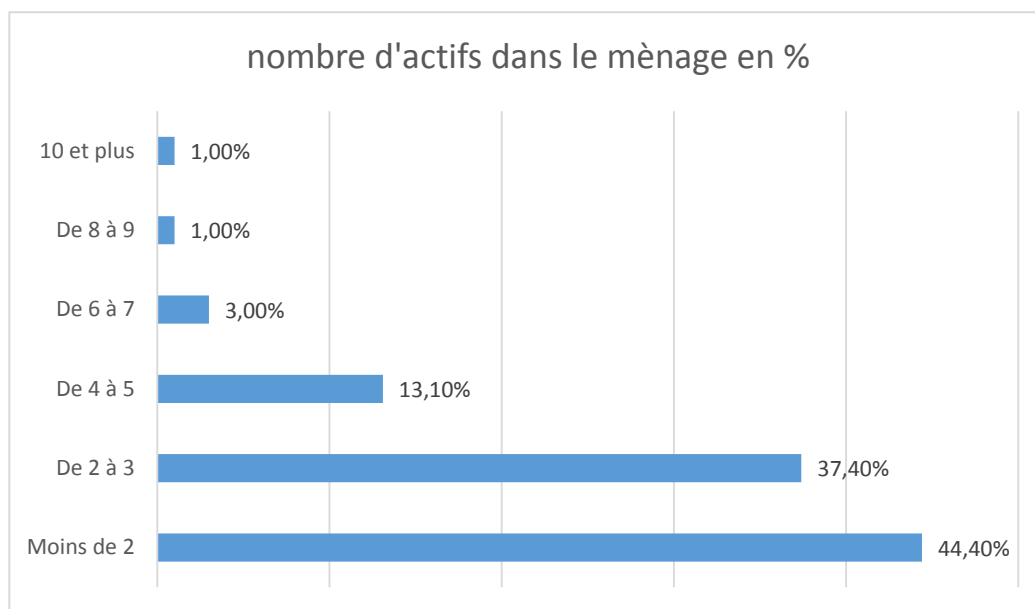
Source : Enquête 2015

Ces pourcentages traduisent la responsabilité du chef de ménage en %. Sur cette partie, il s'agit de déterminer les fonctions que le chef de ménage occupe au sein du village. En effet, en se basant sur la totalité des chefs de ménages enquêtés 73,5% estiment de n'avoir aucune responsabilité dans le village. Et 10,2% ont des responsabilités politiques.

A cet effet, ces pourcentages nous renseignent sur le fait que dans le village de thiagar, la majorité des chefs de ménage sont écartés de toute décision car n'ayant aucune responsivité politique ou autres. Même les chefs coutumiers et chefs de village qui sont au courant de la plus part des décisions prises dans le village sont exclus ici, ils ne représentent que 3,1%. Ceci peut expliquer le faible accès des femmes à la terre du moment où elles sont minoritaires comme chefs de ménage. Ainsi, les décisions qui seront prises au sein du village concernent pour la plus part les hommes dont les chefs de ménage y sont

minoritaires. Egalement, ce faible pourcentage des chefs de ménages dans les postes de responsabilités peut avoir une autre raison, étant débordé par le travail dans les champs, les chefs de ménage n'ont pas beaucoup de temps de s'occuper d'autres responsabilités.

### 5. Graphique 3 : Nombre d'actifs dans le ménage en %

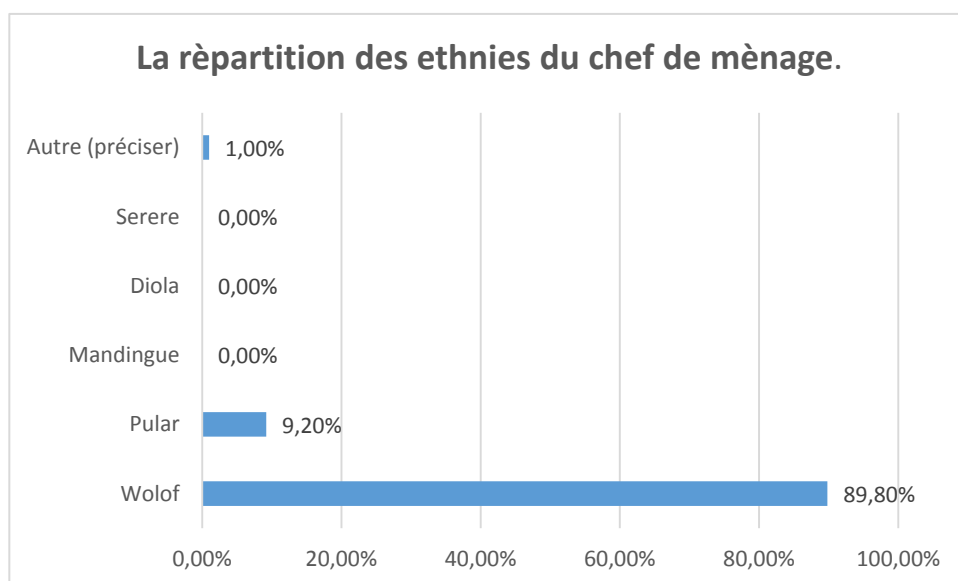


Source : Enquête 2015

Ce graphique nous renseigne sur le nombre d'actifs dans les ménages en %. En effet, ces données recueillies sur le terrain nous montrent que la population rurale devient de moins en moins active. En effet, 44,40% des ménages ont donné des nombres d'actifs qui sont compris en 0 et 2. Ceci laisse penser que la population rurale devient de plus en plus inactive et pour certains cela est d'une part dû aux conditions de travail dans les champs mais aussi au statut matrimonial. La plus part des familles polygames constitue plus d'inactifs que d'actifs avec un taux important d'enfants qui sont pas en mesure de s'activer à certaines activités ou à la recherche du profit.

Par contre, moins de ménages enquêtés (1%) estiment qu'ils ont des actifs qui sont compris entre 8 - 10 personnes et plus. Dès lors, même si le nombre est important le pourcentage montre totalement le contraire. A travers ce pourcentage (1%), nous pouvons en déduire que peu de ménages arrivent à assurer l'activité agricole eux-mêmes. Même si ce nombre d'actifs est important pour certains ménages, il ne l'est pas pour d'autres.

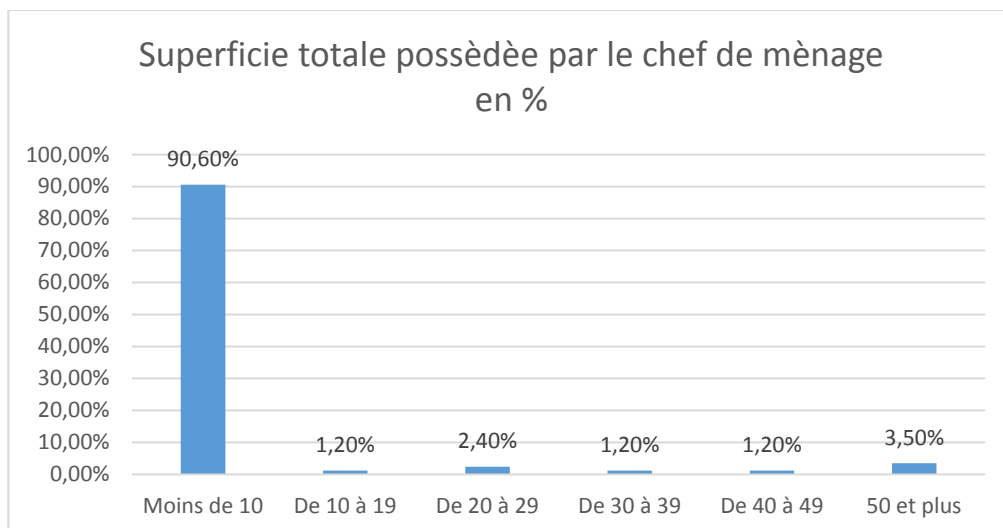
## 6. Graphique 4 : Ethnie du chef de ménage



Source : *Enquêtes 2015*

La répartition des chefs de ménage enquêtés est assez variée en milieu rural. Les wolofs, qui représentent (89,80%) sont plus présents au nord. Ils sont pour la plus part des agriculteurs et des commerçants. Les pular, (9,20%), composés de peuls et toucouleurs sont aussi très actifs dans les domaines du commerce, de l'agriculture et de l'élevage. En effet, le nord constitue le berceau culturel et un foyer historique pour le Sénégal. Les mandingues, les sérères et les Diolas ne sont pas présents dans la localité. En dehors de ces grands groupes ethniques, d'autres ethniques y sont présentes et représentent 1%, donc, ils sont minoritaires dans le village de Thiagar.

## 7. Graphique 5 : Superficie totale possédée par le chef de ménage



Ce graphique nous renseigne sur la superficie totale possédée par l'ensemble des chefs de ménage enquêté. Ainsi, les 90,60% des chefs de ménage affirment avoir possèdent moins de 10ha. Par contre à notre grande surprise seuls 1,20% possèdent des superficies qui sont de 10 ha à 49 ha. Et 3,50% des chefs de ménage ont 50 ha et plus. Ce dernier pourcentage équivaut à peu près à celui des chefs de ménage qui sont responsable religieux ou coutumiers. Et la plus part des recherches menée sur le foncier montre que ces derniers sont les plus bénéficiaires à la terre du fait de leur statut et de la place qu'ils occupent au sein du village. Par contre, ceux qui ont des superficies pas très importante sont des personnes dont certaines pour la plus part n'occupent aucune responsabilité. Et certains ont acquis leurs superficies soit par location, soit par prêt ou à travers les GIE, de ce fait ils n'auront pas des superficies assez importantes. Egalement leur absence dans les instances de décisions peut aussi être l'une des causes de ce fait.



## Chapitre 2 : caractéristiques scocio- démographiques de l'enquête

### B. Situation sociale des personnes enquêtées

#### 8. Tableau 3 : Responsabilité du chef de ménage selon le sexe de la personne enquêtée en

Responsabilité chef de ménage/DQ_ SEXE ENQUETE	Masculin	Féminin	TOTAL
Non réponse	0	2	2
Aucune	37	35	72
Chef du village	1	1	2
Chef religieux	3	0	3
Chef coutumier	0	0	0
Elu local	1	0	1
Président d'une organisation/groupement	2	5	7
Responsable politique	4	6	10
Autres (préciser)	2	1	3
TOTAL	50	50	100

Source : Enquêtes 2015

Ce tableau nous renseigne sur la responsabilité du chef de ménage selon le sexe de la personne enquêtée. Ainsi, nous avons jugé nécessaire de croiser ces deux variables afin de pouvoir connaître les responsabilités qu'occupent aussi bien les hommes que les femmes que nous avons pu enquêter durant cette recherche.

En effet, sur les 50% des hommes enquêtés, 37% affirment de n'avoir aucune responsabilité dans le village, alors que 11% ont des responsabilités au sein du village. Certains d'entre eux font partie des groupements ou GIE, d'autres ont des responsabilités politiques, des chefs religieux, chefs coutumiers etc. Et à notre grande surprise, 13% des femmes enquêtés occupent des responsabilités et la plus part d'entre elles sont dans des GIE ou groupements et 37% n'ont aucune responsabilité. Dès lors cette importante responsabilité des femmes peut s'expliquer par le fait qu'elle commence à accéder à la terre de plus en plus et qu'elles sont de nos jours aidées par des acteurs internes ou externes. Egalement, aujourd'hui cherchent à aller de l'avant pour avoir leur propre ressource naturelle.

**9. Tableau 4 : Niveau d’instruction du chef de ménage selon le sexe de la personne enquêtée**

Niveau d’instruction du chef de ménage DQ_ SEXE ENQUETE	Non réponse	Sans niveau	Eléme ntaire	Moyen	Secon daire	Supér ieur	TOTAL
Masculin	0	28	16	3	0	3	50
Féminin	1	30	13	2	2	2	50
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>100</b>

Source : Enquêtes 2015

Les résultats de l’enquête nous montrent que les femmes deviennent de plus en plus intéressées par la scolarisation. Seuls 30% des femmes enquêtés n’ont jamais été à l’école et 13% se sont arrêtées au cycle primaire et par contre 6% ont dépassé ce cycle. Et chez les hommes, seulement 28% n’ont jamais été à l’école, et 16% d’entre eux se sont arrêtés au niveau primaire. Comme les femmes, chez les hommes aussi 6% ont dépassé le cycle primaire.

En effet, ces données nous montrent qu’en milieu rural, la scolarisation commence à devenir l’affaire de tous, du moment où m’me les femmes comment avoir un niveau assez élevé même si la plus part d’entre elles ne finissent pas l’école. Mais elles comment à s’intéresser à la scolarisation.

**10. Tableau 5 : Accès des femmes à l’école selon le sexe de la personne enquêtée en %**

DQ_FEMMEECOLE DQ_ SEXE ENQUETE	Non réponse	Oui	Non	TOTAL
Masculin	2	43	5	50
Féminin	1	45	4	50
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>88</b>	<b>9</b>	<b>100</b>

Source : Enquêtes 2015

Ces pourcentages permettent de d’évaluer le droit des femmes à la scolarisation. Autrement dit, sur ce tableau, il est question d’analyser la perception des enquêtés sur l’accès des femmes à l’école. Ainsi, 43% des hommes estiment être d’accord à ce que les femmes aillent à l’école. A notre grande surprise le pourcentage des hommes qui attestent que l’éducation scolaire ne revient pas seulement à l’homme n’est pas assez important que ceux

qui ne le pensent pas. Ces pourcentages des hommes sont presque pareil à celui des femmes dont 45% d'entre elles sont pour l'accès des femmes à l'école et seulement 4% ne le sont pas.

Ainsi, les données recueillies sur le terrain nous ont montré que les hommes ont commencé à mieux valoriser, à mieux reconnaître, le statut de la femme. Auparavant la majorité des hommes disaient que la femme n'a pas sa place à l'école, ils pensaient qu'elles doivent seulement rester à la maison pour s'occuper des tâches ménagères et de l'éducation des enfants. Donc, nous pouvons dire que dans cette recherche, le sexe n'influe en aucun cas sur l'accès des femmes à l'école.

### 11. Tableau 6 : Formation professionnelle, et le domaine de cette formation en %

FORMATION PROFESSIONNELLE SI OUI, LE DOMAINE DE FORMATION	Non réponse	Oui	Non	TOTAL
Non réponse	3	0	79	82
En agriculture	0	8	0	8
En élevage	0	2	0	2
En pêche	0	1	0	1
En foresterie	0	0	0	0
Artisanat	0	3	0	3
Autre (à préciser)	0	4	0	4
TOTAL	3	18	79	100

Source : Enquêtes 2015

A la lecture de ce tableau, les résultats révèlent que 18% de notre échantillon ont reçu des formations professionnelles. En effet, il s'agit de déterminer les enquêtés qui ont eu à profiter des formations professionnelles mais ensuite de détecter les types de formations qu'ils ont eu à faire. Ainsi, sur ces 18%, les 8% ont une formation en agriculture, 2% en élevage, 1% en pêche, 3% en artisanat et 4% en d'autres types de formation.

En outre ces pourcentages révèlent aussi une rareté des formations professionnelles dans la localité car 79% ont affirmé de ne pas en avoir reçu. Par contre, nous pouvons en déduire aussi que l'agriculture a plus de valeur, la majorité des enquêtes qui ont fait des formations

l'ont reçu en agriculture. Il faut également noter que les gens commencent à s'activer aux autres activités comme l'artisanat, et autres domaines.

## 12. Tableau 7 : Non natifs de la localité / les raisons de la présence dans la localité

DQ RAISON PRESENCE LOCALITE/DQ NON NATIF DE LA LOCALITE	Non réponse	Oui	Non	TOTAL
Non réponse	2	87	0	89
Mariage	0	0	2	2
Raison professionnelle	0	0	6	6
Raison familiale	0	0	2	2
Autre raison (à préciser)	0	0	1	1
TOTAL	2	87	11	100

Source : Enquêtes 2015

A la lecture de ce tableau, la majorité des enquêtés sont natifs de la localité avec un pourcentage égal à 87%. Néanmoins, 11% de notre échantillon ne sont pas nés dans le village, mais il y'a des raisons qui l'ont poussé à y aller et ensuite pour y rester. A cet effet, certains d'entre eux sont dans le village pour des raisons professionnelles 6%, d'autres pour la famille 2% et y'en a qui y sont pour autres raisons 1%.

Dès lors, le village de Thiagar est une zone qui abrite d'une part des ressources naturelles, et d'autres part il y'a la présence des agrobusiness notamment le CNT, ou le GIE Nakhadi Darett. Et c'est ainsi que des personnes quittent les villages environnants comme Ronkh, Rosso Sénégal pour migrer à Thiagar. C'est pour cela que les raisons professionnelles dominant sur les autres.

**13. Tableau 8 : Types d'activités professionnelles selon le sexe de la personne enquêtée**

DQ_ SEXE ENQUETE/ ACTIVITE PROFESSI ONNELLE ENQUETE	Non réponse	Ménagèr e Agricult rice	Elev euse	Agricu ltrice/é leveuse	Pêch euse	Comm erçante	Arti sane	Fonctio nnaire	Travail leur(e) du secteur privé	Autr e (à préc iser)	TO TA L
Masculin	6	28	2	4	3	0	1	2	3	1	50
Féminin	2	18	1	10	1	12	2	2	1	1	50
TOTAL	8	46	3	14	4	12	3	4	4	2	100

*Source : Enquêtes 2015*

Dans la répartition des types d'activités selon le sexe, les hommes commencent à aider les femmes dans les tâches ménagères, les hommes ont plus de charge ménagère que les femmes avec 28%. Par contre, les femmes n'y représentent que 18%, ceci pour montrer que les femmes commencent à travailler aussi dans les champs, même si elles cultivent des petits lopins. Ainsi que les résultats de cette recherche montrent aussi qu'il y'a plus de femmes agricultrice/ éleveuse 10% contre 4% chez les hommes.

En effet, dans le village de Thiagar, les femmes commencent à s'activer de plus dans l'agriculture car c'est une activité qui a de l'importance dans la zone. Et les hommes aussi bien que les femmes y participent pour participer aux exploitations familiales. En outre, ces pourcentages montrent que 12% des femmes enquêtées se consacrent de plus en plus au commerce. Cette commerce concerne pour la plus part les ressources naturelles qu'elles ont eu à récolter dans les champs, d'autres par contre font la commerce au Rosso Sénégal.

### Chapitre 3 : les types d'activités agricoles au sein du ménage

#### C. La gestion du foncier

##### 14. Tableau 9 : Les types de possession parcelle 1

TYPE DE POSSESSION PARCELLE 1	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	16	16,0%
Propriété individuelle	67	67,0%
Propriété Collective familiale	15	15,0%
Propriété collective d'un groupement ou d'une organisation	2	2,0%
Propriété collective partagé avec un tiers	0	0,0%
Propriété communautaire	0	0,0%
TOTAL OBS.	100	100%

*Sources : Enquêtes 2015*

En milieu rural, les types de possession des parcelles sont diverses et varient d'une famille à une autre. La terre est considérée comme une propriété, reste à savoir quel genre de propriété. Ainsi, 67% des enquêtés affirment que les parcelles 1 sont des propriétés individuelles, ce sont des parcelles dont les propriétaires sont soit les chefs de ménage ou chefs de famille. Mais, dans tous les cas, elle reste une propriété qui n'appartient qu'un membre de la famille. Par contre, les autres ne sont pas en reste, ils continuent de donner leur soutien dans les champs.

Cependant, seul 15%, des parcelles 1 sont des propriétés collectives familiales, sur les 100 parcelles 1, 15 sont pour toute la famille. Dès lors, si seulement 15% sont pour la famille, les femmes n'auront pas beaucoup de place sur la gestion des terres.

### 15. Tableau 10 : Sexe du gestionnaire parcelle 1

	Nb	% cit.
Masculin	76	88,4%
Féminin	10	11,6%
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>100,0%</b>

Source : Enquêtes 2015

Ce tableau nous renseigne sur la gestion des parcelles selon le sexe. Ainsi, à travers ces données, nous allons pouvoir connaître ceux qui gèrent le plus les parcelles. En effet, 76% des hommes sont à la tête de la gestion des parcelles alors que 10% seulement des femmes ont bénéficié de cette opportunité.

A cet effet, comme il a été noté dans plusieurs recherches, même si les femmes commencent à accéder de plus en plus à la terre, la gestion de ce dernier est pour la plus part assurée par les hommes. Certains disent que c'est dû au fait que la femme ne peut pas concilier la gestion du ménage avec celle des terres. Et d'autres, ceci peut se justifier par le processus de la socialisation dans lequel évoluent les femmes. Pour ces dernières tous les biens de la communauté doivent revenir au chef de ménage qui est le plus souvent un homme. Ceci est une réalité que les femmes n'apprécient pas, mais ce sont des normes qui ont été établis par un groupe bien déterminé.

### 16. Tableau 11 : Si terre aménagée, par qui ?

NOM/REALISATION PARCELLE1/TERRE AMENAGEE PARCELLE1	LAMENAGEMENT	Non réponse	Oui	Non	TOTAL
Non réponse		14	0	0	14
La SAED		0	74	0	74
Vous-même		0	11	0	11
Autre (préciser)		0	1	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>100</b>

Source : Enquêtes 2015

Les données de ce tableau traduisent le variable aménagement des terres croisé à celui du nom des acteurs qui ont eu à aménager les parcelles 1. Sur les 100% des enquêtés qui ont des parcelles, 74% des parcelles 1 sont aménagées par la SAED et 11% aménagés par les propriétaires eux-mêmes.

En effet, certains enquêteurs ont affirmé que l'aménagement des parcelles faite par la SAED est plus bénéfique et reste la meilleure malgré sa cherté et les diverses procédures à suivre. D'autres par contre, sont obligés d'organiser les parcelles par eux-mêmes pour ne pas avoir à faire beaucoup de dépenses mais cela ne les empêche pas de reconnaître la pertinence de la SAED en matière d'aménagement des terres.

**17. Tableau 12 : Mode d'accès parcelle 1**

	Nb	% cit.
Legs	3	3,5%
Achat	13	15,3%
Troc	0	0,0%
Héritage	58	68,2%
Prêt	0	0,0%
Affectation	0	0,0%
Don	2	2,4%
Location	9	10,6%
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>100,0%</b>

Source : Enquêtes 2015

Ce tableau rend compte de la manière d'acquisitions des parcelles. Ces pourcentages montrent que la majorité des enquêtés ont acquis leurs parcelles par héritage. En effet, sur les



100% des personnes enquêtées 68,2% ont acquis des parcelles par héritage, et 15,3% affirment avoir accès à la terre par achat. Et c'est ainsi que certains sont obligés de louer de parcelles et d'autres par contre l'ont obtenu par don. En outre l'aspect aux terres se fait pour la plus part par héritage ou par achat alors que ces deux modes d'acquisition sont interdits dans le domaine national. Cependant, ils permettent d'une part à certaines personnes qui étaient exclues de l'accès au foncier d'accéder à des terres facilement.

### 18. Tableau 13 : Statut de la terre parcelle 1

	Nb	% cit.
terre immatriculée	27	31,4%
terre non immatriculée	59	68,6%
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>100,0%</b>

*Source : Enquêtes 2015*

En milieu rural, les problèmes d'immatriculation des terres restent toujours d'actualité et un problème dans cette zone. De ce fait, 68,6% des parcelles 1 n'ont pas été immatriculés. Autrement dit, sur les 100 parcelles, 59 n'ont pas d'identification, pas de papiers qui peuvent les différencier des autres qui en ont. Ainsi, elles seront des parcelles qui n'auront aucune assurance. A côté, 31,4% des parcelles sont immatriculées. A cet effet, même si la majorité n'est pas matriculée, y'en a qui sont formelles

**19. Tableau 14 : Types de mise en valeur pratiquée sur le champ/ parcelle 1**

	Nb	% cit.
Riz	<b>82</b>	<b>96,5%</b>
Tomate	<b>2</b>	<b>2,4%</b>
Oignon	<b>1</b>	<b>1,2%</b>
Aubergine Autre maraîchage (préciser)	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Fourrage	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Elevage	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
Autre (préciser)	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>100,0%</b>

*Source : Enquêtes 2015*

La vallée du fleuve Sénégal est une zone qui est riche en riziculture, la majorité de la population s'active dans la culture du riz. A cet effet, cette recherche a montré que dans le village de thiagar, les agriculteurs produisent plus de riz que d'autres cultures. Ainsi, 96,5% cultivent du riz dans les parcelles 1. Par contre, nous avons noté un faible pourcentage sur la culture maraîcher avec 3,6% avec la culture de la tomate et de l'oignon.

En effet, le village de thiagar est un lieu qui abrite des agrobusiness qui pour la plus part s'activent à la riziculture. Parmi, ces agrobusiness, nous pouvons en citer le CNT, le GIE Nakhadi Daret. Ainsi, l'appui de ces derniers permet à la population de s'activer de plus en plus à la culture du riz.

## 20. Tableau 15 : types de matériels utilisés pour la culture parcelle 1

	Nb	% obs.
Outils traditionnels (houe, daba, kayendo etc.)	7	7,0%
Outils modernes (tracteurs)	56	56,0%
outils modernes et traditionnels	32	32,0%
<b>Total</b>	<b>100</b>	

Source : Enquêtes 2015

De nos jours, les producteurs et les agriculteurs utilisent le plus souvent des outils modernes (tracteurs et autres). Donc, à Thiagar, le CNT fournit généralement ces outils au majeur parti de la population qui s'activent à l'agriculture. Ainsi, 56% utilisent les outils modernes et 7% des outils traditionnels (houe, daba, kayendo), d'autres ont préfère utiliser en même temps les deux.

Pour certains agriculteurs, la culture de 10ha et plus nécessite l'utilisation des outils modernes car, car un tel travail ne peut pas seulement se faire par des outils seulement traditionnels il faut y associer les outils modernes. En effet, l'utilisation des outils modernes diminue d'une part la main d'œuvre car l'essentiel du travail sera fait grâce à l'utilisation des machines.

## 21. Tableau 16 : Gestionnaire des revenus parelle 1

	Nb	% cit.
L'homme	69	84,1%
La femme	4	4,9%
La famille	5	6,1%
L'homme et la femme	4	4,9%
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>100,0%</b>

Source : Enquêtes 2015

La place de la femme dans la société sénégalaise se répercute toujours aussi bien sur son accès à la terre que sur la gestion du ménage et de ces revenus. En effet, contrairement aux hommes les revenus des parcelles ne sont toujours pas gérés par les femmes. Sur les 100% des personnes enquêtées, seules 4,9% gèrent les revenus des parcelles. Souvent écartée dans les décisions, peu de femmes arrivent à avoir un rôle à jouer dans les ménages. Du moment où se sont les hommes qui sont plus dans les champs et c'est eux aussi qui s'occupent des rendements ; donc, ils restent eux qui gèrent le plus les revenus issus des parcelles. Ainsi, ce sont 84,1% des hommes qui gèrent les revenus, et ceci peut s'expliquer par le fait que ce sont ces derniers qui accèdent le plus souvent et ils maîtrisent plus la gestion du foncier.

## 22. Tableau 17 : les orientations des revenus parcelle 1

	Nb	% obs.
Consommation domestique	85	85,0%
Scolarisation des enfants	23	23,0%
Dépenses de santé	16	16,0%
Habillement	4	4,0%
Réinvestissement dans l'agriculture	54	54,0%
Dépenses de prestige/cérémonies familiales	5	5,0%
Acquisition/amélioration de l'habitat	2	2,0%
Autre (préciser)	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>100</b>	

Sources : Enquêtes 2015

Les revenus qui sont issus des parcelles sont le plus souvent destinés à combler les besoins quotidiens des ménages. Ainsi, 54% des revenus sont affectés aux réinvestissements de l'agriculture et 85% revient à la consommation domestique. En effet, la plus part des revenus qui sont issus des activités agricoles sont orientées vers la consommation domestique, l'activité agricole est la principale activité qui permet a beaucoup de personnes de satisfaire

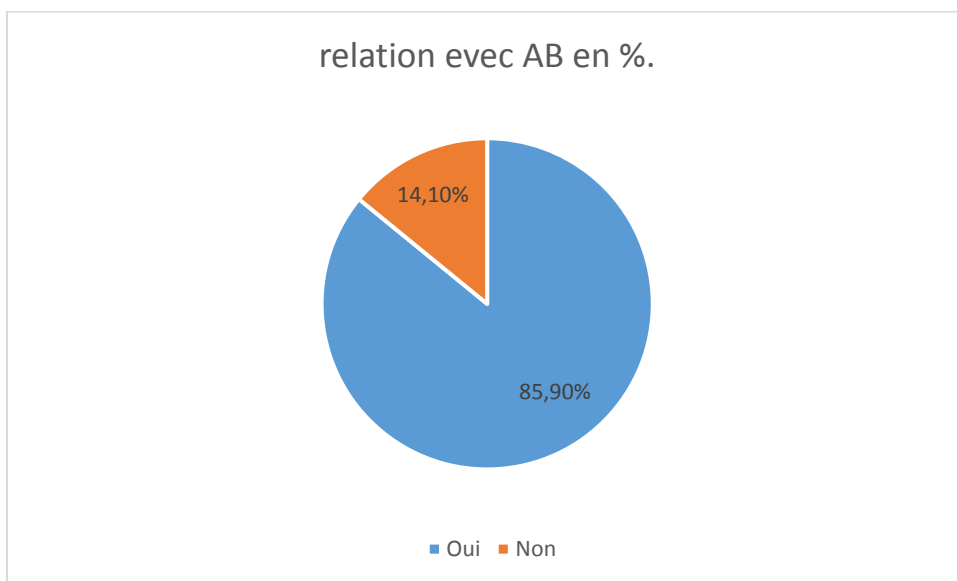
leurs besoins quotidiens. Dès lors, après avoir remboursé les dettes, le reste de la récolte est destinée à la consommation et certains vendent des paddy pour pouvoir régler besoins en éducation et en santé des enfants.

## **DEUXIEME PARIE : RELATION ENTRE ACTEURS LOCAUX ET AGRO-BUSINESS DANS LA ZONE**

### **Chapitre 4 : la place des agrobusiness dans la gestion du foncier**

#### **D. La place des acteurs dans la culture**

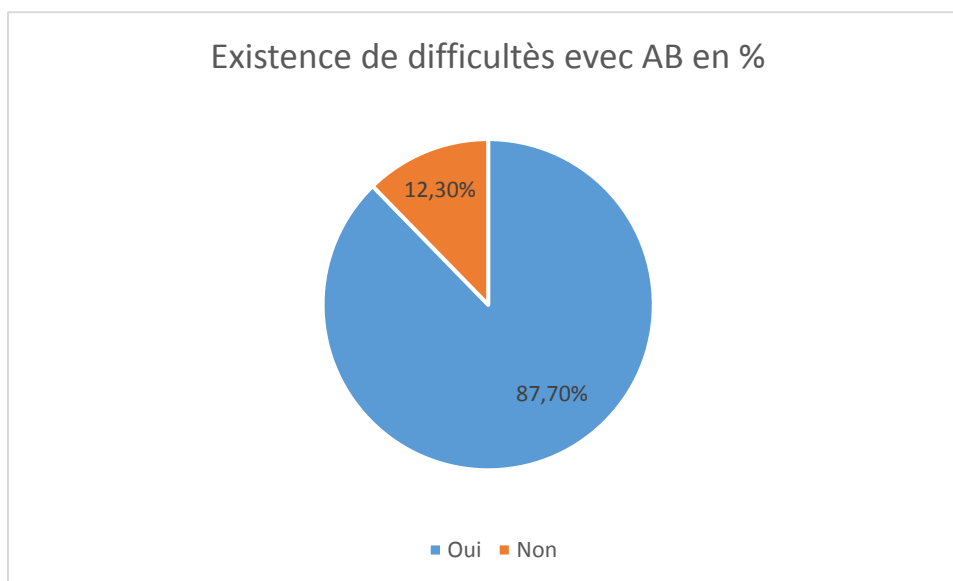
##### **23. Graphique 6 : Relation des enquêteurs avec les AB**



*Sources : Enquêtes 2015*

Ce graphique nous renseigne sur la relation des enquêteurs avec les agrobusiness. Ceci nous illustre que la plus part des enquêtés entretiennent des relations avec des acteurs qui sont dans le village c'est l'exemple de CNT, du GIE ND etc. Par contre peu d'agriculteurs ne collaborent pas avec des AB par manque de confiance pour certains et pour d'autres à cause de la cherté de leurs produits. Et ceux qui ont des relations avec des AB l'ont fait parce qu'ils affirment que les AB leur apportent une grande aide en leur fournissant des matériaux agricoles, des semences etc.

## 24. Graphique 7: Existence de difficultés en partenariat avec AB %



Source : Enquêtes 2015

Cette recherche que nous avons eu à faire a montré que la majorité des producteurs entretient des relations avec des AB. A cet effet, ce partenariat inclut plus de difficultés que d'avantages. Les enquêtés qui disent avoir des relations avec des AB, ont posé d'énormes difficultés qui correspondent à 87,7%. Ces dernières concernent pour la plus part la cherté des semences, le retard de leur livraison et d'autre part certains ont posé le problème de la mauvaise qualité des produits syto sanitaires.

### Chapitre 5 : La sécurité alimentaire

#### E. La situation de la sécurité alimentaire dans le village de Thiagar

Tableau 18 : Préoccupation par manque de nourriture

	Nb	% cit.
Oui	64	64,0%
Non	36	36,0%
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0%</b>

Source : Enquêtes 2015

L'alimentation étant un des besoins primaires de l'homme et la production agricole est l'un des premières activités à laquelle l'homme s'est livré pour subvenir ses besoins en

alimentation. A cet effet, 64% des enquêtés ont des préoccupations par rapport à l'alimentation et à la nourriture et 36% n'en ont pas. La question d'insécurité alimentaire est dû au fait que la moitié de la production est destiné aux remboursements de dettes pour des commerçants ou des agrobusiness. En effet, le paiement des intrants ou des matériaux agricoles se fait le plus souvent à crédit.

**25. Tableau 19 : La nourriture selon nos références (viande, fruits, légumes et céréales) en %**

	Nb	% cit.
Oui	<b>76</b>	<b>76,0%</b>
Non	<b>24</b>	<b>24,0%</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0%</b>

*Source : Enquêtes 2015*

Sur ce tableau, il s'agit de si durant le mois avant la récolte l'enquêté ou un membre du ménage n'a pas pu manger des nourritures comme des viandes, des fruits, des légumes et des céréales. En effet, 76% des enquêtés disent être confrontés à ce manque de nourriture, du moment que la majorité d'entre eux dit de ne pas avoir assez de ressource ni de moyens pour se procurer ces aliments. Par contre, seuls 24% n'ont pas des problèmes pour manger ces types d'aliments. Et ces personnes ont le plus souvent un statut assez confortable qui leur permet d'accumuler tout leur besoin en aliments.

**26. Tableau 20 : Nourriture insuffisant pour cause d'indisponibilité**

	Nb	% cit.
Oui	<b>48</b>	<b>48,5%</b>
Non	<b>51</b>	<b>51,5%</b>
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>100,0%</b>

*Source : Enquête 2015*

La question de l'indisponibilité de nourriture est toujours d'actualité dans un village comme thiagar car sur la totalité de notre échantillon, les 48,5% ne mangent pas suffisamment. Alors que dans le village, la plus grande part des activités agricoles est tournée vers la culture du riz. Pour certains cet insuffisance est dû au fait qu'après la récolte, la moitié de la production est destinée à rembourser des dettes. De ce fait, avant même la fin du mois ils ne disposent plus assez de nourriture.

## **TROISIEME PARTIE : RAPPORT ENTRE MODELE DE GOUVERNANCE FONCIERE ET SECURITE ALIMENTAIRE**

### **Chapitre 6 : Le rôle des acteurs dans les activités agricoles**

#### **F. La relation entre acteurs de la gouvernance foncière et producteurs**

##### **27. Tableau 21 : Appui des acteurs pour les activités agricoles**

	Nb	% cit.
Oui	17	19,8%
Non	69	80,2%
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>100,0%</b>

*Source : Enquêtes 2015*

Dans le village de Thiagar beaucoup d'acteurs interviennent dans les activités agricoles. Ici, il s'agit de détecter les pourcentages de enquêtés qui reçoivent l'aide des acteurs qui ceux qui n'en reçoivent pas. A cet effet, 19,8% affirment avoir reçu l'aide des acteurs et 80,2% n'ont aucune relation avec des acteurs. Les enquêtés qui disent ne pas recevoir d'appui des acteurs se justifie par le fait que la plus part d'entre eux affirment la cherté de certains produits de ces acteurs mais aussi ils disent qu'il n'y a pas beaucoup d'avantages à s'associer avec des acteurs comme les agrobusiness.

##### **28. Tableau 22 : Le genre d'aide reçu par des acteurs**

LES AIDES RECUES AVEC LES ACTEURS	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	87	87,0%
Accès à la terre pour la cultiver	6	6,0%
don d'intrants	5	5,0%
crédit	4	4,0%



autre à préciser	2	2,0%
TOTAL OBS.	100	

Source : Enquêtes 2010

En milieu rural, certains des agriculteurs et les producteurs reçoivent de l'aide des acteurs comme les agro-business, la commune, les chefs coutumiers, des GIE, des ONG etc. En effet, sur les 19,8% des enquêtés qui disent avoir reçu de l'aide des acteurs, 6% reçoivent des terres pour la cultiver. Et 5% perçoivent des dons d'intrants. La demande de crédit agricole reste toujours un problème pour les agriculteurs, ainsi 4% des enquêtés aidés par les acteurs ont accès au crédit agricole. Cependant, l'aide fournie par les acteurs n'est pas bien perçue par certains car les avantages ne sont pas aussi avantageux et peu de personnes y accèdent.

## Chapitre 7 : Impact de l'accès au foncier sur l'amélioration des conditions de vie des femmes

### G. Femme et foncier

#### 29. Tableau 23 : L'accès des femmes au foncier

DQACCES AU FONCIER EN TANT QUE FEMME	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	50	50%
Oui	26	26%
Non	24	24%
TOTAL OBS.	100	100%

Source : Enquêtes 2015

Ce tableau rend compte de l'accès des femmes à la terre. A la lecture de celui-ci, nous avons constaté que seuls 26% des femmes ont accès à la terre et 24% n'ont pas cet accès. Cela est due au fait que dans les groupements les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes parts, 1ha pour les hommes et 0.50 pour les femmes. La majorité des femmes ne disposent pas de terres dans un groupement, la plupart des terres est léguée aux hommes. Ce faible pourcentage des femmes est en partie dû à leur faible niveau d'information. Ces informations vont parvenir aux hommes en premier et aussi dans le village de Thiagar la plus part des hommes pensent que la plus grande part de terres revient à l'homme.

### 30. Tableau 24 : Propreté foncière des femmes/ incidence positive au sein du ménage

	Nb	% cit.
Oui	6	24,0%
Non	19	76,0%
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100,0%</b>

Source : Enquêtes 2015

Ce tableau regroupe deux variables qui vont nous permettre de décerner parmi les femmes qui accèdent au foncier qu'elles sont celles qui rencontrent des problèmes au sein de leur ménage. En effet, 24% des femmes disent que leur accès au foncier a des incidences positives. Du moment où elles gèrent bien leur ménage et n'ont aucuns problèmes avec leur entourage. Aussi, elles contribuent aux dépenses quotidiennes et gèrent en même temps la famille, l'éducation des enfants etc. Et seules 24% disent que leur accès à la terre leur a permis de satisfaire certains de leurs besoins, et elles n'auront pas à demander leurs maris. Par contre, pour d'autres femmes, leur accès à la terre a d'énormes conséquences négatives au sein de leur ménage. Elles se lèvent tôt pour aller dans les champs, du coup elles n'auront pas assez de temps pour gérer la gestion du ménage.

### 31. Tableau 25 : La possession de la terre

DQ QUI DOIT POSSESSION DE LA TERRE	Nb. cit.	Fréq.
Non réponse	5	5,0%
L'homme	42	42,0%
La femme	2	2,0%
La famille	16	16,0%
L'homme et la femme	34	34,0%
La communauté	0	0,0%
L'Etat	0	0,0%
Personne	0	0,0%
Autre (à préciser)	1	1,0%
<b>TOTAL OBS.</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

Source : Enquêtes 2015

Selon les données recueillies sur le terrain par GESTES, « la terre est considérée par plus de 50% des enquêtés comme une valeur marchande ». Ainsi, son contrôle et son acquisition sont des pratiques qui selon certains se font de manière pas équitable. A cet effet, ces données recueillies sur le terrain montrent une faible possession des femmes dans la possession des terres. Majoritairement, 42% des hommes doivent contrôler la terre. Ces derniers gèrent le plus souvent tous les biens de la famille car ils sont chefs de ménage et souvent les plus âgés. Ceci est une réalité que les femmes n'apprécient pas, mais ce sont des normes qui ont été établis par un groupe bien déterminé.

En outre, la problématique du contrôle des terres par les femmes reste toujours une problématique en milieu rural. En effet, 2% seulement des femmes assurent le contrôle du foncier, et ceci est d'une part dû aux tâches domestiques qu'elles exercent. Cependant, pour certains enquêtés le contrôle est assuré une fois par l'homme et la femme. A cet effet, 3% des enquêtés disent que la possession doit être soutenue aussi bien par l'homme que la femme. Pour certains enquêteurs, la femme et l'homme ont tous les deux les mêmes besoins et les mêmes droits.

**32. Tableau 26 : la perception sur la légitime appropriation des terres par les hommes selon le sexe de la personne enquêtée**

DQ_ ENQUETE/DQLEGIME APPROPRIAT TERRE HOMMES	SEXE PAR	Non réponse	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout fait d'accord	à TOTAL
Masculin		0	19	5	4	22	50
Féminin		1	6	6	12	25	50
TOTAL		1	25	11	16	47	100

Source : Enquête 2015

La légitimité de l'accès à la terre et de sa gestion sont des problèmes qui préoccupent toujours les acteurs en milieu rural. Certains accèdent à la terre de manière pas du tout légale, sans papier et sans aucune assurance. Ici, il s'agit de voir la perception des enquêtés sur la légitimité de l'accès des hommes à la terre au détriment des femmes.

A cet effet, 22% des hommes sont tout à fait d'accord sur la légitimité de leur accès à la terre au détriment des femmes. Autrement dit, ils trouvent juste que les hommes accèdent à la terre contrairement aux femmes. A notre grande surprise, contrairement aux hommes, chez les femmes, 25% disent que les hommes s'approprient des terres de manières justes, légales. Même si l'accès à la terre est loin d'être légitime, les hommes restent jusqu'à présent les responsables de la terre et les femmes ont toujours des droits fonciers inférieurs à ceux des hommes. Dès lors, une telle perception des femmes se justifie par le processus de socialisation dans lequel elles évoluent.

**33. Tableau 27 : la perception des enquêtés sur le rôle des femmes sur la sécurité alimentaire**

DQ_ SEXE ENQUETE/DQ LES FEMME PEVENT REGLER LINSECU ALIM	Non réponse	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Masculin	0	25	8	6	11	50
Féminin	1	7	4	16	22	50
TOTAL	1	32	12	22	33	100

*Source : Enquêtes 2015*

Ces pourcentages traduisent l'opinion que les enquêtés ont sur la place des femmes sur la sécurité alimentaire. Autrement dit, il s'agit de dégager la perception sur l'apport que les femmes peuvent apporter à la sécurité alimentaire.

En effet, en se basant sur la totalité des enquêtés 25% des hommes estiment ne pas être d'accord du tout sur le fait que l'accès des femmes à la terre pourrait assurer la sécurité alimentaire et 11% seulement attestent être tout à fait d'accord. Dès lors, les hommes continuent à penser que l'accès des femmes à la terre ne peut pas garantir les besoins alimentaires de la famille. Du côté des femmes 22% pensent qu'elles peuvent tout à fait garantir la sécurité alimentaire dans la famille. Ainsi, les données recueillies sur le terrain montrent que les femmes s'intéressent de plus en plus à la terre et à la gestion des ressources du ménage.

## CONCLUSION

Depuis longtemps, la femme a été considérée comme inférieure à l'homme et est reléguée au second plan sur tous les plans ; elles étaient invisibles aux yeux de beaucoup de personnes dont ceux du milieu rural. Ainsi, cette situation les a empêchés de tirer profit de nouvelles opportunités économiques et sociales. Pour les femmes du milieu rural, ne pas avoir d'économies ou de ressources peut les empêcher d'avoir un rôle actif dans la prise de décisions.

Cependant, l'impact des agro-business sur l'accès des femmes à la terre en vue d'une sécurité alimentaire demeurent des préoccupations. En effet, en milieu rural, les ressources naturelles en particulier la terre font l'objet de querelles et de compétitions et ceux-ci dans le but de faire écarter les femmes dans l'espace du foncier.

Notre sujet qui porte sur « l'implication des AB dans l'accès des femmes dans les exploitations familiales pour une sécurité alimentaire » montre que les acteurs jouent une place très importante dans les activités agricoles. Cependant, leur aide permet aux femmes d'assurer une sécurité alimentaire du moment où la majeure partie des revenus de la récolte est destinée la consommation domestique et nous avons constaté que la majeure partie des enquêtés n'ont pas des problèmes d'insuffisance de nourriture.

Dans la zone de Thiagar, nous y avons noté la présence de certains AB comme le CNT et le GIE Nakhadi Derett. A cet effet, leur présence dans le village est mal perçue pour certains alors que les AB jouent un rôle important dans la riziculture. C'est dans cette optique que nous avons trouvé un intérêt de mener une cette étude en vue de trouver les conséquences de la présence des AB sur l'accès des femmes dans les EF pour pouvoir assurer une sécurité alimentaire. De ce fait, nous avons opté de choisir le village de Thiagar comme terrain d'étude.

Ainsi, au terme de notre analyse nous pouvons dire que notre ne hypothèse s'avère pas être confirmée. La présence des AB dans le village n'a aucun impacts négatifs sur le rôle des femmes, les femmes arrivent mal à assurer la sécurité alimentaire du moment où la moitié de la récolte sera destinée à la consommation domestique. Cependant, pour certains enquêtés, il faudra que l'aide qui vient de l'Etat soit directement remis aux concernés. Et même si beaucoup de producteurs entretiennent des relations avec des AB, leur inquiétude par rapport à leur manière de gouverner reste toujours une préoccupation. Il faut souligner qu'à travers notre enquête, nous avons pu trouver que la manière dont les gens conçoivent le travail des AB est différente selon les producteurs, ceux qui n'entretiennent aucune relation avec eux

conçoivent mal leur présence dans le village contrairement à ceux qui ont des relations avec eux. Les premiers parlent de pollution atmosphérique qu'apporte la présence des AB, et de la corruption de la part des AB, à cause de mauvaise qualité de leurs produits.

Dans cette recherche, la problématique que nous avons élaborée nous a beaucoup aidé sur l'éclaircissement de notre sujet et sur l'élaboration de notre questionnaire. Ainsi, la méthodologie que nous a été d'une grande assistance car nous avons pu recueillir maximum d'informations auprès des enquêtés.

Toute recherche telle qu'elle soit est précédée par une autre, de ce fait elle aboutit toujours à un prolongement, un enchaînement. Sur ce, le mémoire de master 2 est aussi lié à celui d'une thèse ; autrement dit, ce dernier est une continuité du premier. A cet effet, pour la thèse, nous allons conserver notre thème d'étude qui est « Genre et Foncier ». Et nous allons nous intéresser sur la relation entre la gouvernance locale et les agro-business dans vallée en ciblant certains villages où les agro-business sont de plus en plus présents.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Jacquet Isabelle. - *Développement au masculin / féminin le genre outil d'un nouveau concept* - Paris: l'harmattan, 1995. - page 143.
2. Rapport de la Banque Mondiale sur les politiques de développement, *Genre et développement économique*, Saint-Martin, 2003, page 2
3. Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES), *les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière*, p.198
4. Debbie Budlender et Eileen Alma, *les femmes et la terre*, CRDI, in focus, 2011, p. 59
5. Groupe d'Etudes et de Recherches Genre et Sociétés (GESTES) et Carrefour Africain d'Appui au Développement (CSAAD), Manuel de formation, *Equité et Sécurisation Foncière les dans les communautés rurales du Sénégal*,
6. Table ronde, *l'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest: problématique et pistes de solutions au Sénégal et au Burkina Faso*,
7. Sow Amsatou, *Domaine National, la Loi et le Projet de Réforme*, In : La Revue du Conseil Economique et Social, N° 2, Février-Avril 1997, pp. 55-65
8. Niang Mamadou, *La Mise en Place des Réformes Agrofoncières*, éditions Karthala  
*Colloque international genre et agricultures familiale et paysanne*, regards Nord Sud, Toulouse du 22 au 25 mai 2012
9. Diop Fatou Sall, *Genre et accès au foncier au Sénégal*, Aout 2010
10. Le Roy Etienne, *Sens et non-sens d'une politique volontariste de généralisation de la propriété privée de la terre dans le décollage des économies des sociétés du «*

- Sud* », paru dans Christoph Eberhard , *Enjeux fonciers et environnementaux. Dialogues afro-indiens*, Pondichéry, Institut Français de Pondichéry, 2007, 549 p (57-88)
11. Diarra Marthe, Programme Transitoire de Reconstruction Post Conflit, *Meilleure accès des femmes à la terre*, 26/11/2010
  12. Mace Gordon, *guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Méthodes en sciences humaines, janv. 2010
  13. Quivy R. ; Van Campenhaut, *Manuel de recherche en sciences sociales* .Dunod, 1988.
  14. Diompy Catherine, Mémoire de maîtrise, *Genre et Education : les déterminants sociaux du choix de la formation professionnelle des jeunes*, 1998- 1999
  15. Diop Fatou Sall, *SENEGAL : la fabrique sociale de l'exclusion des femmes dans la gouvernance et la propriété foncières* (Colloque Internationale genre et agriculture familiale paysanne), 22-24 mai 2012
  16. KiZerbo Françoise, *les femmes rurales et l'accès à l'information et aux institutions pour la sécurisation des droits fonciers. Etude de cas au Burkina Faso*, Janvier 2004
  17. Touré Oussouby, Ba Oumar Cheikh, Dieye Abdoulaye, Fall Ounèta Mame, Seck Mohamed Sidy, *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière au Sénégal (CAGF)*, 9 mai 2013
  18. Iman M. Ayesha, Mama Amina, Sow Fatou, *Sexe, genre et société*, Codesria-Karthala, 2004
  19. Rapport GESTES, *Droits des femmes et accès au foncier : une citoyenneté à conquérir*, 2010



## Table des matières

SOMMAIRE .....	2
DEDECIACES .....	3
REMERCIEMENTS .....	4
LISTE DES TABLEAUX .....	5
GRAPHIQUES .....	7
SIGLES .....	8
INTRODUCTION .....	9
<b>PREMIERE PARTIE : CONTEXTE SOCIO HISTORIQUE .....</b>	<b>15</b>
Chapitre 1 .....	16
1.1 L'émergence du contexte de genre .....	16
1.2 Evolution du statut de la femme au Sénégal .....	20
1.3 La problématique de l'accès des femmes à la terre en Afrique .....	25
1.4 Evolution de la gestion foncière au Sénégal .....	27
1.5 La situation de l'agrobusiness et de l'exploitation familiale au Sénégal .....	31
1.6 Situation des femmes rurales par rapport aux exploitations familiales au Sénégal ...	34
<b>DEUXIEME PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>36</b>
Chapitre 2 : Cadre théorique .....	37
2.1. Problématique .....	37
2.2. Revue littérature .....	37
2.3. Eléments du problème de recherche .....	39
2.4. Question de recherche .....	41
2.5. Hypothèse de recherche .....	41

2.6. Motivations et objectifs de recherche .....	41
2.6.1. Motivations .....	41
2.6.2. Objectifs de recherche .....	42
2.7. Conceptualisation .....	42
2.8. Modèle d'analyse .....	44
2.9. Délimitation du cadre d'étude .....	45
Chapitre 3 : Cadre méthodologique .....	46
3.1. Stratégies de collecte .....	46
3.1.1. L'exploration .....	47
3.1.2. Près enquête .....	47
3.1.3. Le questionnaire .....	47
3.1.4. Echantillonnage .....	47
3.1.5. Justification des outils de collecte .....	48
TROISIEME PARTIE : ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES	49
PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATIONS SOCIALES DES MENAGES .....	49
Chapitre 1 : Caractéristiques sociales des ménages .....	49
A. Situation sociale des ménages .....	50
1. Tableau 1 : Sexe du chef de ménage en % .....	50
2. Graphique 1 : Niveau d'instruction des chefs de ménage en% .....	51
3. Graphique 2 : La principale source de revenus du ménage en % .....	52
4. Graphique 3 : Nombre d'actifs dans le ménage en % .....	54
5. Tableau 2 : Responsabilité du chef de ménage en % .....	55
6. Graphique 4 : Ethnie du chef de ménage .....	55
7. Graphique 5 : Superficie totale possédée par le chef de ménage .....	54
Chapitre 2 : caractéristiques scocio- démographiques de l'enquête .....	55
B. Situation sociale des personnes enquêtées .....	57

8. Tableau 3 : Responsabilité du chef de ménage selon le sexe de la personne enquêtée en .....	55
9. Tableau 4 : Niveau d'instruction du chef de ménage selon le sexe de la personne enquêtée .....	57
10. Tableau 5 : Accès des femmes à l'école selon le sexe de la personne enquêtée en % .....	57
11. Tableau 6 : Formation professionnelle, et le domaine de cette formation en % .....	58
12. Tableau 7 : Natifs de la localité / les raisons de la présence dans la localité..	59
13. Tableau 8 : Types d'activités professionnelles selon le sexe de la personne enquêtée .....	60
Chapitre 3 : les types d'activités agricoles au sein du ménage .....	61
C. La gestion du foncier .....	61
14. Tableau 9 : Les types de possession parcelle 1 .....	61
15. Tableau 10 : Sexe du gestionnaire parcelle .....	62
16. Tableau 11 : Si terre aménagée, par qui ? .....	63
17. Tableau 12 : Mode d'accès parcelle 1 .....	63
18. Tableau 13 : Statut de la terre parcelle 1 .....	64
19. Tableau 14 : Types de mise en valeur pratiquée sur le champ/ parcelle 1 .....	65
20. Tableau 15 : types de matériels utilisés pour la culture parcelle 1 .....	65
21. Tableau 16 : Gestionnaire des revenus parcelle 1 .....	66
22. Tableau 17 : les orientations des revenus parcelle 1 .....	67
DEUXIEME PARTIE : LE RAPPORT ENTRE ACTEURS, AGROBUSINESS ET LA QUESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LA ZONE .....	67
Chapitre 4 : la place des agrobusiness dans la gestion du foncier .....	67
D. La place des acteurs dans la culture	
23. Graphique 6 : Relation des enquêteurs avec les AB .....	68
24. Graphique 7: Existence de difficultés en partenariat avec AB .....	68
Chapitre 5 : La sécurité alimentaire .....	69

<i>E. La situation de la sécurité alimentaire dans le village de Thiagar</i> .....	69
25. Tableau 18 : Préoccupation par manque de nourriture .....	69
26. Tableau 19 : La nourriture selon nos références (viande, fruits, légumes et céréales) en % .....	69
27. Tableau 20 : Nourriture insuffisant pour cause d'indisponibilité .....	70
 TROISIEME PARTIE : LA PLACE DES ACTEURS DANS GOUVERNANCE FONCIERE .....	70
Chapitre 6 : Le rôle des acteurs dans les activités agricoles .....	70
<i>F. La relation entre acteurs de la gouvernance locale et producteurs</i> .....	70
28. Tableau 21 : Appui des acteurs pour les activités agricoles .....	70
29. Tableau 22 : Le genre d'aide reçu par des acteurs .....	71
 Chapitre 7 : Impact de l'accès au foncier sur l'amélioration des conditions de vie des femmes	72
<i>G. Femme et foncier</i> .....	71
30. Tableau 23 : L'accès des femmes au foncier .....	72
31. Tableau 24 : Propreté foncière des femmes/ incidence positive au sein du ménage	
32. Tableau 25 : La possession de la terre .....	73
33. Tableau 26 : la perception sur la légitime appropriation des terres par les hommes                    selon            le            sexe            de            la            personne            enquêtée .....	74
43. Tableau 27 : la perception des enquêtés sur le rôle des femmes sur la sécurité alimentaire .....	74
 CONCLUSION .....	76
 BIBLIOGRAPHIE .....	78
 TABLE DES MATIERES .....	80
 ANNEXES .....	84

## **ANNEXES**

### GENRE AGROBUSINESS SECURISATION FONCIER ET SECURITE ALIMENTAIRE

#### SUIVI DU QUESTIONNAIRE

1. Numéro de questionnaire
2. Nom de l'enquêteur
3. Date de l'enquête
4. Nom du répondant
5. Numéro de téléphone du répondant (ou d'un proche)

#### CARACTERISTIQUES DU MENAGE

Masculin    Féminin

6. Communauté rurale ou commune de l'exploitation
7. Nom du village ou du quartier

8. Sexe du chef de ménage

9. Age du chef de ménage

10. Niveau d'instruction du chef de ménage

11. Nombre d'actifs dans le ménage

1. Sans niveau 2. Elémentaire 3. Moyen 4. Secondaire 5. Supérieur

12. Nombre d'inactifs dans le ménage

13. Ethnie du chef d'exploitation ou du ménage

1. Wolof 2. Pular 3. Mandingue 4. Diola 5. Sérère

14. Préciser si Autre ethnie

15. Principale source de revenus du ménage

1. Agriculture 2. Elevage 3. Pêche 4. Commerce 5. Artisanat 6. Salariat 7. Dons et solidarité

8. Transfert d'argent Autre (précisez)

16. Occupe-t-il ou elle une responsabilité, une fonction ou un titre ?

1. Aucune 2. Chef du village 3. Chef religieux 4. Chef coutumier 5. Elu local 6. Président d'une organisation/groupement 7. Responsable politique 8. Autres (préciser)

17. Est-il ou elle natif de la localité ? 1. Oui 2. Non

18. Superficie totale possédée par le chef de production

19. Surface agricole utile possédée par le chef de production

20. Surface de terres arables possédées par le chef de production

21. Surface irriguée possédée par le chef de production

22. De quels types d'OP êtes-vous membres ? 1. GIE 2. Union hydraulique 3. Section Villageoise

4. Association d'éleveurs 5. Association de producteurs Préciser 6. Autre (préciser) 7. Aucune

23. Si Autre, précisé

24. Si Association de producteurs, préciser 1. FPA 2. Feprodès 3. Pinord 4. Autre à préciser

25. Autre, précisé

#### CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DE L'ENQUETE

26. Sexe de la personne enquêté 1. Masculin 2. Féminin

27. Age (inscrivez l'âge déclaré ou estimé en années révolues) ?

28. Niveau d'instruction :

29. Pourquoi, n'avez-vous jamais été à l'école ?

30. Alphabétisation :

31. Si alphabétisé préciser la langue :

32. Préciser

33. Ethnie

1. Wolof 2. Sérère 3. Pular

4. Diola 5. Mandingue 6. Autre à préciser

34. Préciser

35. Statut ou Situation matrimoniale :

1. Célibataire 2. Marié(e) monogame

3. Marié(e) polygame 4. Divorcé(e)

5. Séparé(e) 6. Veuf/ve

36. Si marié(e), votre conjoint(e), vit il (elle) ici avec vous, dans le même ménage ou la même concession ?

1. Oui 2. Non

37. Nombre d'enfants en charge (par l'enquêté(e)) :

38. Estimez-vous qu'une femme doive aller à l'école ?

1. Oui 2. Non

39. Justifier votre réponse ?

40. Avez-vous reçu une formation professionnelle ?

1. Oui    2. Non

41. Si oui, principalement dans quel domaine ?

1. En agriculture                    2. En élevage

3. En pêche                    4. En foresterie

5. Artisanat                    6. Autre (à préciser)

42. Votre conjoint (e) occupe-t-il (elle) une responsabilité, une fonction ou un titre ?

1. Oui    2. Non

43. Si oui, lesquels ?

1. chef du village

2. Chef religieux

3. Chef coutumier

4. Elu local

5. Président d'une organisation/groupement

6. Responsable politique

7. Autres (à préciser)

44. Préciser

45. Etes-vous natif/ve de la localité ?

1. Oui    2. Non

46. SI NON Quelle est la raison de votre présence ici ? :

1. Mariage                                    2. Raison professionnelle

3. Raison familiale                    4. Autre raison (à préciser)

47. préciser

48. Quelle activité professionnelle exercez-vous principalement?

1. Ménagère Agricultrice



2. Eleveuse
3. Agricultrice/éleveuse
4. Pêcheuse
5. Commerçante
6. Artisane
7. Fonctionnaire
8. Travailleur(e) du secteur privé
9. Autre (à préciser)
49. préciser
50. Avez-vous une responsabilité, une fonction ou un titre ?

1. Oui    2. Non

51. Si oui, lesquels?

1. chef du village
2. chef religieux
3. chef coutumier
4. élue locale
5. Présidente d'une organisation/groupement
6. Responsable politique
7. autre à préciser

52. Préciser

## LES ACTIVITES AGRICOLES

53. Combien de parcelles exploitez-vous au sein du ménage

1. 0                    2. 1                    3. 2

4. 3                    5. 4                    6. 5

7. 6                      8. 7                      9. 8
10. 9                      11. 10                      12. Plus de 10

54. Citer les trois les importantes et leurs caractéristiques

55. Indiquez la superficie (ha) de la parcelle numéro 01 et les caractéristiques ci-dessous

56. Type de terres :

1. Terres inondées du waalo
2. Terres inondées du diéri
3. Champs de berge
4. Champs de bas-fonds
5. Périmètres irrigués/aménagements agricoles
6. Terres de pâturage
7. Autres (préciser)

57. Autre (préciser)

58. Type de possession

1. Propriété individuelle
2. Propriété Collective familiale
3. Propriété collective d'un groupement ou d'une organisation
4. Propriété collective partagé avec un tiers
5. Propriété communautaire

59. Sexe du gestionnaire :

1. Masculin    2. Féminin

60. Est-ce que la terre est aménagée

1. Oui    2. Non

61. Si terre aménagée, qui a réalisé l'aménagement ?

1. La SAED      2. Vous-même      3. Autre (préciser)

62. Autre (préciser)

63. Si entreprise privée, préciser le nom

64. Forme d'exploitation :

1. Faire valoir direct      2. Faire valoir indirect      3. Métayage

4. Jachère/friche      5. Zone de pâturage

65. L'accord d'exploitation est-il formel ?

1. Oui Non

66. Mode d'accès :

1. Legs      2. Achat      3. Troc      4. Héritage

5. Prêt      6. Affectation      7. Don      8. Location

67. Année de première exploitation de la parcelle si agriculture

68. Statut de la terre :

1. terre immatriculée      2. Terre non immatriculée

69. Types de mise en valeur pratiquée principalement sur le champ/parcelle :

1. Riz

2. Tomate

3. Oignon

4. Aubergine Autre maraîchage (préciser)

5. Fourrage

6. Elevage

70. Autre (préciser)

71. Quels sont les outils que vous utilisez pour la culture :

1. Outils traditionnels (houe, daba, kayendo etc.)

2. Outils modernes (tracteurs)

3. outils modernes et traditionnels

81. Type de possession

1. Propriété individuelle

2. Propriété Collective familiale

3. Propriété collective d'un groupement ou d'une organisation

4. Propriété collective partagé avec un tiers

5. Propriété communautaire

72. Utilisation de la production :

1. Autoconsommation

2. Commercialisation des excédents de l'autoconsommation

3. Commercialisation exclusive

73. Estimation de la production annuelle en kg/ Litre

74. Estimation des revenus annuels tirés de la vente en francs CFA

75. Qui gère les revenus provenant de la vente ?

1. L'homme                      2. La femme      3. La famille

4. L'homme et la femme

76. Orientation des revenus :

1. Consommation domestique

2. Scolarisation des enfants

3. Dépenses de santé

4. Habillement

5. Réinvestissement dans l'agriculture

6. Dépenses de prestige/cérémonies familiales

7. Acquisition/amélioration de l'habitat

8. Autre (préciser)

77. Autre (préciser)

78. Indiquez la superficie (ha) de la parcelle numéro 02 et les caractéristiques ci-dessous

79. Type de terres :

1. Terres inondées du waalo

2. Terres inondées du diéri

3. Champs de berge

4. Champs de bas-fonds

5. Périmètres irrigués/aménagements agricoles

6. Terres de pâturage

7. Autres (préciser)

80. Autre (préciser)

82. Sexe du gestionnaire :

1. Masculin    2. Féminin

83. Est-ce que la terre est aménagée

1. Oui    2. Non

84. Si terre aménagée, qui a réalisé l'aménagement ?

1. La SAED    2. Vous-même    3. Autre (préciser)

85. Autre (préciser)

86. Si entreprise privée, préciser le nom

87. Forme d'exploitation :

1. Faire valoir direct    2. Faire valoir indirect    3. Métayage

4. Jachère/friche    5. Zone de pâturage

88. L'accord d'exploitation est-il formel ?

1. Oui Non

89. Mode d'accès :

1. Legs          2. Achat          3. Troc          4. Héritage

5. Prêt          6. Affectation    7. Don          8. Location

90. Année de première exploitation de la parcelle si agriculture

91. Statut de la terre :

1. terre immatriculée          2. Terre non immatriculée

92. Types de mise en valeur pratiquée principalement sur le champ/parcelle :

1. Riz

2. Tomate

3. Oignon

4. Aubergine Autre maraîchage (préciser)

5. Fourrage

6. Elevage

93. Autre (préciser)

94. Capital utilisé pour la culture :

1. Outils traditionnels (houe, daba, kayendo etc.)

2. Outils modernes (tracteurs)

3. outils modernes et traditionnels

95. Utilisation de la production :

1. Autoconsommation

2. Commercialisation des excédents de l'autoconsommation

3. Commercialisation exclusive

96. Estimation de la production annuelle en kg/ Litre

97. Estimation des revenus annuels tirés de la vente en francs CFA

98. Qui gère les revenus provenant de la vente ?

1. L'homme                      2. La femme      3. La famille

4. L'homme et la femme

99. Orientation des revenus :

1. Consommation domestique

2. Scolarisation des enfants

3. Dépenses de santé

4. Habillement

5. Réinvestissement dans l'agriculture

6. Dépenses de prestige/cérémonies familiales

7. Acquisition/amélioration de l'habitat

100. Autre (préciser)

101. Indiquez la superficie (ha) de la parcelle numéro 03 et les caractéristiques ci-dessous

102. Type de terres :

1. Terres inondées du waalo

2. Terres inondées du diéri

3. Champs de berge

4. Champs de bas-fonds

5. Périmètres irrigués/aménagements agricoles

6. Terres de pâturage

7. Autres (préciser)

103. Autre (préciser)

104. Type de possession

1. Propriété individuelle
2. Propriété Collective familiale
3. Propriété collective d'un groupement ou d'une organisation
4. Propriété collective partagé avec un tiers
5. Propriété communautaire

105. Sexe du gestionnaire :

1. Masculin
2. Féminin

106. (1) Est-ce que la terre est aménagée

1. Oui
2. Non

107. Si terre aménagée, qui a réalisé l'aménagement ?

1. La SAED
2. Vous-même
3. Autre (préciser)

108. Autre (préciser)

109. Si entreprise privée, préciser le nom

110. Forme d'exploitation :

1. Faire valoir direct
2. Faire valoir indirect
3. Métayage
4. Jachère/friche
5. Zone de pâturage

111. L'accord d'exploitation est-il formel ?

1. Oui Non

112. Mode d'accès :

1. Legs
2. Achat
3. Troc
4. Héritage
5. Prêt
6. Affectation
7. Don
8. Location

113. Année de première exploitation de la parcelle si agriculture

114. Statut de la terre :



1. Terre immatriculée
2. Terre non immatriculée

115. Types de mise en valeur pratiquée principalement sur le champ/parcelle :

1. Riz
2. Tomate
3. Oignon
4. Aubergine Autre maraîchage (préciser)
5. Fourrage
6. Elevage
7. Autre (préciser) :

116. Autre (préciser)

117. Capital utilisé pour la culture :

1. Outils traditionnels (houe, daba, kayendo etc.)
2. Outils modernes (tracteurs)
3. outils modernes et traditionnels

118. Utilisation de la production :

1. Autoconsommation
2. Commercialisation des excédents de l'autoconsommation
3. Commercialisation exclusive

119. Estimation de la production annuelle en kg/ Litre

120. Estimation des revenus annuels tirés de la vente en francs

CFA

121. Qui gère les revenus provenant de la vente ?

1. L'homme
2. La femme
3. La famille
4. L'homme et la femme

122. Orientation des revenus :

1. Consommation domestique
2. Scolarisation des enfants
3. Dépenses de santé
4. Habillement
5. Réinvestissement dans l'agriculture
6. Dépenses de prestige/cérémonies familiales
7. Acquisition/amélioration de l'habitat
8. Autre (préciser)

123. Autre (préciser)

#### GESTION DU FONCIER

124. La terre est-elle immatriculée

1. oui    2. Non

125. Si terre immatriculée, quel processus avez-vous suivi pour l'immatriculation de vos parcelles ?

126. Avez-vous rencontré des difficultés pour les faire immatriculer ?

1. Oui    2. Non

127. Si oui, lesquelles et comment avez-vous fait pour les contourner?

128. Etes-vous en relation, directement ou indirectement, avec un

AB pour l'exploitation d'une ou plusieurs parcelles ?

1. Oui    2. Non

129. Si oui, depuis quelle année ?

130. Quel est l'objectif ?

1. location    2. Fourniture d'intrants    3. Autre à préciser

131. Quel accord avez-vous avec l'AB ?

1. organisation
2. Formel ou informel
3. Durée
4. contrepartie économique
5. Autre à préciser

132. Quelle était l'utilisation faite de la parcelle avant le partenariat avec l'AB

133. Quels sont les avantages du partenariat avec un AB pour l'utilisation de vos parcelles ?

134. Quels sont les difficultés rencontrées dans le partenariat avec un AB pour l'utilisation de vos parcelles ?

135. Quels sont les espaces que vous utilisez en commun avec un ou plusieurs AB ?

1. pâturage
2. Point d'eau
3. Autre à préciser

136. Quels sont les effets positifs sur votre activité de la présence d'un AB sur ces espaces communs partagés ?

137. Quels sont les effets négatifs sur votre activité de la présence d'un AB sur ces espaces communs partagés ?

138. Avez-vous été en conflit direct avec un AB à propos de l'utilisation de ces espaces communs partagés ?

1. Oui
2. Non

139. Si oui, pour quelles raisons ?

140. Le conflit a-t-il été résolu ?

1. Oui
2. Non

141. Si oui comment ?

142. Par qui ?

1. chef de village
2. Chef coutumier
3. chef religieux
4. Autorités administratives
5. autre à préciser

143. Etes-vous satisfait de la décision prise ?

1. Très satisfaisant
2. Satisfaisant
3. Peu satisfaisant
4. Pas du tout satisfaisant

144. Pourquoi ?

## LES AGROBUSINESS

145. Est-ce que vous connaissez des agrobusiness dans la localité ?

1. Oui 2. Non

146. Si oui, combien

1. 1 2. 2 3. 3

4. 4 5. 5 6. 6

7. 7 8. 8 9. 9

10. 10 11. Plus de 10

147. Citez les trois les plus importants selon vous

148. Nom de l'entreprise 1

149. Année d'implantation dans la zone Entreprise 1

150. ACTI VI TES Entreprise1

151. Nom de l'entreprise 2

152. Année d'implantation dans la zone Entreprise 2

153. ACTI VI TES Entreprise2

154. Nom de l'entreprise 3

155. Année d'implantation dans la zone Entreprise 3

156. ACTIVI ES Entreprise3

157. Quels sont vos liens avec ces entreprises ?

1. Oui 2. Non

158. Vous travaillez pour l'entreprise

1. Oui 2. Non

159. Vous avez vendu vos terres à l'entreprise

1. Oui 2. Non

160. Vous louez vos terres à l'entreprise

1. Oui 2. Non

161. L'entreprise vous loue ses terres

1. Oui 2. Non

162. L'entreprise vous fournit des intrants agricoles

1. Oui 2. Non

163. Vous vendez vos produits agricoles à l'entreprise

1. Oui 2. Non

164. Vous occupez les mêmes espaces publics que l'entreprise

(Pistes...)

1. Oui 2. Non

165. L'entreprise occupe des terres que vous exploitiez traditionnellement sans contrepartie

1. Oui 2. Non

166. L'entreprise occupe des terres que vous exploitiez traditionnellement avec contrepartie

1. Oui 2. Non

167. Autre (préciser)

1. Oui 2. Non

168. Préciser

## PRATIQUES AGRICOLES

169. Comment a évolué la quantité de PPS que vous utilisez depuis que vous êtes en relation avec l'AB ?

170. Pourquoi ?

171. Comment a évolué la quantité d'eau que vous utilisez depuis que vous êtes en relation avec l'AB ?

1. Augmentation 2. Identique 3. Baisse

1. Augmentation 2. Identique 3. Baisse

172. Pourquoi ?

173. Disposez-vous de machines agricoles ?

1. Oui 2. Non

174. quel est le mode d'acquisition ?

1. Achat 2. Don 3. Emprunt

4. Location 5. Autre à préciser

175. préciser

176. Souhaitez-vous augmenter l'utilisation de votre parc de matériels agricoles ?

1. Oui 2. Non

177. Avez-vous déjà accès au crédit ?

1. Oui 2. Non

178. Si oui, auprès 197. Type d'activité de l'exploitation intermédiaire

1. Production 2. Conservation 3. Transformation

4. Commercialisation 5. ???

De quelle institution ?

1. Banques 2. Mutuelles d'épargne et de crédit

3. Autres (à préciser)

179. préciser

## LE SALARIAT

180. Avez-vous travaillé pour l'année passée

181. Exploitation familiale

1. Oui 2. Non

182. Exploitation intermédiaire

1. Oui 2. Non

183. Agrobusiness

1. Oui 2. Non

184. Si exploitation familiale

185. Quel est le nom

186. Depuis quelle année

187. Type d'activité de l'exploitation familiale

1. Production 2. Conservation 3. Transformation

4. Commercialisation 5. ???

188. A quel niveau intervenez-vous

1. Production 2. Conservation 3. Transformation

4. Commercialisation 5. ???

189. Quel type de travail ?

1. Contremaitre 2. Ouvrier 3. Agronome

4. Administration 5. Métayer

190. Quel type d'accord ?

1. Journalier 2. Saisonnier 3. Permanent

4. Autre (précisez)

191. Combien de jours y avez-vous travaillé ?

192. Combien avez-vous gagné ?

193. Avez-vous travaillé dans une autre exploitation ?

1. Oui 2. Non

194. Si exploitation intermédiaire

195. Quel est le nom

196. Depuis quelle année

198. A quel niveau intervenez-vous

1. Production                      2. Conservation                      3. Transformation

4. Commercialisation                      5. ???

199. Quel type de travail ?

1. Contremaître                      2. Ouvrier                      3. Agronome

4. Administration                      5. Métayer                      6. Autre à préciser

200. Quel type d'accord ?

1. Journalier                      2. Saisonnier                      3. Permanent

4. Autre (précisez)

201. Combien de jours y avez-vous travaillé ?

202. Combien avez-vous gagné ?

203. Avez-vous travaillé dans une autre exploitation intermédiaire ?

1. Oui      2. Non

204. Si agrobusiness

205. Quel est le nom

206. Type d'activité de l'AB

1. Production                      2. Conservation                      3. Transformation

4. Commercialisation                      5. ???

207. A quel niveau intervenez-vous

1. Production                      2. Conservation                      3. Transformation

4. Commercialisation                      5. ???

208. Depuis quelle année





## RELATIONS COMMERCIALES

223. 1.1. Achat d'intrants à l'AB :

224. Quels sont les composants agricoles que vous fournit l'AB ?

1. Aucun
2. Eau
3. PPS
4. Semences
5. Services mécanisés
6. Autre (préciser)

225. Pour les produits Phyto Sanitaires, veuillez préciser

226. Utilisez-vous plus de PPS du fait de la relation commerciale avec l'AB ?

1. Oui
2. Non

227. Si oui pourquoi ?

228. Pour les services mécanisés veuillez préciser

229. Quels sont les accords sur l'achat de ces intrants ?

1. spot
2. Crédit
3. Paiement en nature
4. autre à préciser

230. Pourriez-vous accéder à ces intrants si l'AB ne vous les fournissait pas ?

1. Oui
2. Non

231. Si oui comment ?

232. Si oui quelle serait la différence de prix ?

233. Vente de produits agricoles à l'AB :

234. Qui sont vos acheteurs pour chaque produit que vous vendez ?

235. Quels types d'accords avez-vous avec ces acheteurs ?

1. Formel
2. Informel

236. Comment mesurez-vous la qualité du produit que vous vendez ?

1. Très Bonne
5. Très Mauvaise

237. Concernant cette qualité, est-ce que l'AB est plus exigeant que les autres types d'acheteurs ?

1. Plus exigeant 2. Moins exigeant 3. Pareil

238. Est-il plus difficile de produire pour atteindre ce niveau de qualité ?

1. Oui 2. Non

239. Pourquoi ?

241. Est-ce que cela nécessite l'utilisation de plus de PPS ?

1. Oui 2. Non

242. De plus d'eau ?

1. Oui 2. Non

243. Est-ce que l'AB vous achète ces produits à un prix plus élevé que les autres types d'acheteurs ?

1. Oui 2. Non

244. Quels sont les avantages de la vente à un AB ?

245. Quels sont les problèmes que vous rencontrez pour vendre à un AB ?

#### SECURITE ALIMENTAIRE

246. Durant le mois avant votre dernière récolte (production) étiez-vous préoccupé que votre ménage n'avait pas assez de nourriture. Le ménage est l'ensemble des personnes que le chef d'exploitation a la responsabilité de nourrir et de loger.

1. Oui 2. Non

247. Si oui, à quelle fréquence cette situation est-elle survenue ?

1. Rarement (une ou deux fois le mois dernier)

2. Parfois (trois à 10 fois le mois dernier)

3. Souvent (plus de 10 fois le mois dernier)

248. Durant le mois avant votre dernière récolte (production) est-ce que vous-même ou un membre de votre ménage n'a pas pu manger les types de nourriture que vous préférez (par exemple Viande, Fruits, légumes, et céréales) à cause d'un manque de ressources (L

1. Oui 2. Non

249. Si oui, à quelle fréquence cette situation est-elle survenue?

1. Rarement (une ou deux fois le mois dernier)

2. Parfois (trois à 10 fois le mois dernier) Souvent (plus de 10 fois le mois dernier)

250. Durant le mois avant votre dernière récolte (production), est-ce que vous-même ou un membre de votre ménage a mangé pendant une longue période les mêmes plats alors que vous auriez préféré manger des plats différents parce que les ressources n'étaient pas suffisantes

1. Oui 2. Non

251. Si oui, à quelle fréquence cette situation est-elle survenue?

1. Rarement (une ou deux fois le3.mSooisuvdeenrnt (ieprlu) s de 10 fois le mois dernier

252. Durant le mois avant votre dernière récolte (production), est-ce que vous-même ou un membre de votre ménage a mangé une nourriture que vous ne souhaitiez pas manger à cause du manque de ressources pour obtenir d'autres types de nourriture? Exemple du ri

1. Oui 2. Non

253. Si oui, à quelle fréquence cette situation est-elle survenue?

1. Rarement (une ou deux fois le mois dernier)

2. Parfois (trois à 10 fois le mois dernier)

3. Souvent (plus de 10 fois le mois dernier)

254. Durant le mois avant votre dernière récolte (production), est-ce que vous-même ou un membre de votre ménage a mangé moins de nourriture que vous n'auriez souhaité parce qu'il n'y avait pas assez à manger?

1. Oui 2. Non

255. Avec quelle fréquence cette situation est-elle survenue?

1. Rarement (une ou deux fois le mois dernier)

2. Parfois (trois à 10 fois le mois dernier)

3. Souvent (plus de 10 fois le mois dernier)

256. Durant le mois avant votre dernière récolte (production), est-ce que vous-même ou un membre de votre ménage a réduit le nombre de ses repas par jour parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture?

1. Oui 2. Non

257. Avec quelle fréquence cette situation est-elle survenue?

1. Rarement (une ou deux fois le mois dernier)

2. Parfois (trois à 10 fois le mois dernier)

3. Souvent (plus de 10 fois le mois dernier)

258. Durant le mois avant votre dernière récolte (production), est-il arrivé que le ménage soit sans nourriture du tout parce qu'il n'y avait pas de ressources pour en acheter?

1. Oui 2. Non

259. Avec quelle fréquence cette situation est-elle survenue?

1. Rarement (une ou deux fois le mois dernier)

2. Parfois (trois à 10 fois le mois dernier)

3. Souvent (plus de 10 fois le mois dernier)

260. Durant le mois avant votre dernière récolte (production),

Est-ce que vous-même ou un membre de votre ménage est allé au lit en ayant faim parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture?

1. Oui 2. Non

261. Avec quelle fréquence cette situation est-elle survenue?

1. Rarement (une ou deux fois le mois dernier)

2. Parfois (trois à 10 fois le mois dernier)

3. Souvent (plus de 10 fois le mois dernier)

262. Durant le mois avant votre dernière récolte (production), est-ce que vous-même ou un membre de votre ménage a passé toute une journée sans manger parce qu'il n'y avait pas assez de nourriture?

1. Oui 2. Non

263. Avec quelle fréquence cette situation est-elle survenue?

1. Rarement (une ou deux fois le mois dernier)

2. Parfois (trois à 10 fois le mois dernier)

3. Souvent (plus de 10 fois le mois dernier)

#### SOUTIENS PUBLICS

264. Avez-vous reçu l'appui d'acteurs pour vos activités agricoles ?

1. Oui    2. Non

265. Si oui, lesquels ?

1. SAED    2. ONG    3. AB    4. Autre à préciser

266. Quelles aides ont été perçues ?

1. Accès à la terre pour la cultiver    2. Don d'intrants

3. crédit    4. Autre à préciser

#### IMPACT DE L'ACCES AU FONCIER SUR L'AMELIORATION DE LA CONDITION DES FEMMES

267. Selon vous l'accès des femmes au foncier peut-il améliorer leurs conditions ?

1. Oui    2. Non : Ne sait pas

268. Justifiez votre réponse :

269. Si oui comment

1. En améliorant la situation économique des femmes

2. En les soustrayant à la domination économique de l'homme

3. En faisant d'elles des citoyennes à part entière

4. En faisant d'elles des personnes dépositaires de droits (foncier)

5. En augmentant leur leadership

6. Autre à préciser

270. Préciser

271. (si enquêté femme) Avez-vous accès au foncier en tant que femme?

1. Oui    2. Non

272. Votre accès à la propriété foncière va-t-il eu une incidence positive sur votre position au sein du ménage ?

1. Oui 2. Non

273. Si oui donnez une illustration de cette incidence positive :

274. A-t-il eu une incidence positive sur votre position au sein de l'espace public ?

1. Oui 2. Non

277. Votre accès à la propriété foncière a-t-il eu une incidence négative sur votre position au sein du ménage

1. Oui 2. Non

278. Si oui donnez une illustration de cette incidence négative :

279. Votre accès à la propriété foncière a-t-il eu une incidence négative sur votre position au sein de l'espace public ?

1. Oui 2. Non

280. Si oui donnez une illustration de cette incidence négative :

282. Que représente la terre plutôt le foncier pour vous ?

1. Un moyen de promotion économique
2. Une source de revenu
3. Un moyen de lutter contre la pauvreté
4. Un moyen de promotion sociale
5. Un moyen de contrôle des autres groupes sociaux/des individus
6. Un trait d'union entre plusieurs générations/un legs des parents
7. Une ressource/une bénédiction divine
8. Une source de conflits/malheurs
9. Un moyen pour assurer la sécurité alimentaire
10. Rien

11. Autre (à préciser)

283. Quelle valeur au foncier ?

- 1. Valeur marchande
- 2. Valeur sociale
- 3. Valeur symbolique/religieuse/culturelle
- 4. Aucune valeur

284. Est-ce que l'homme et la femme doivent avoir un accès égal/équitable au foncier ?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. Ne sait pas

285. pourquoi :

286. Qui doit posséder la terre ? (Encadrer une seule modalité)

- 1. L'homme
- 2. La femme
- 3. La famille
- 4. L'homme et la femme
- 5. La communauté
- 6. L'Etat
- 7. Personne
- 8. Autre (à préciser)

287. Pourquoi ?

288. Pensez-vous qu'il est légitime que les hommes s'approprient les terres en milieu rural au détriment des femmes ?

289. Si les femmes pouvaient accéder à la terre aussi facilement que les hommes, pensez-vous que le problème de l'insécurité alimentaire persistante dans les ménages ruraux pourrait être mieux maîtrisé ?

- 1. Oui
- 2. Non

290.

291. Qui doit gérer ou contrôler la terre ?

- 1. L'homme
- 2. La femme
- 3. La famille
- 4. L'homme et la femme
- 5. La communauté
- 6. L'Etat
- 7. Personne
- 8. Autre (à préciser)



